

COMPTES CONSOLIDÉS
DU GROUPE CNP ASSURANCES
AU 30 JUIN 2025

NOTE 6 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE 29

6.1	Classification	29
6.1.1	Méthodes comptables	29
6.1.2	Attribution de la méthode comptable	29
6.1.3	Comptabilisation	31
6.1.4	Décomptabilisation	32
6.2	Modalités de dépréciations	32
6.2.1	Principe introduit par IFRS 9	32
6.2.2	Comptabilisation	33
6.3	Immeubles de placement	33
6.4	Inventaire des placements	36
6.4.1	Inventaire des placements par catégorie comptable au 30 juin 2025	36
6.4.2	Inventaire des placements par nature au 30 juin 2025	37
6.4.3	Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2024	38
6.4.4	Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2024	39
6.4.5	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	39
6.4.6	Instruments de capitaux propres classés en JV OCI non recyclables décomptabilisés au cours de la période de reporting 39	
6.4.7	Réconciliation des annexes « Placements des activités d'assurance » et « Inventaire des placements »	40
6.5	Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur	40
6.5.1	Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 30 juin 2025	44
6.5.2	Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2024	45
6.5.3	Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	46
6.6	Comptabilité de couverture	47
6.6.1	Couverture de flux de trésorerie	47
6.7	Exposition aux dettes souveraines par zone géographique	49
6.7.1	Exposition aux dettes souveraines par zone géographique juin 2025	49
6.7.2	Exposition aux dettes souveraines par zone géographique 2024	50
6.8	Opérations en devises	51

NOTE 7 ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS 52

7.1	Principes et méthodes comptables IFRS 17 Contrats d'assurance	52
7.1.1	Contrats d'assurance	52
7.1.2	L'agrégation des contrats en groupes de contrats	52
7.1.3	Frontière des contrats et estimation du Best Estimate (BE)	53
7.1.4	Utilisation du carve-out européen sur les cohortes annuelles	54
7.1.5	Modèles d'évaluation des groupes de contrats	54
	La Building Block Approach (BBA) ou Modèle Général	54
	La Variable Fee Approach (VFA)	54
	La Premium Allocation Approach (PAA)	55
7.1.6	Ajustement pour risques non-financiers (RA)	56
7.1.7	Unités de couverture	56
7.1.8	La Variable Fee Approach (VFA) ou Méthode des honoraires variables	57
7.1.9	Taux d'actualisation	58
7.1.10	Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de Juste Valeur des actifs sous-jacents du contrat d'assurance	60
7.1.11	Mesures d'atténuation des risques	60
7.1.12	Utilisation de la méthode d'allocation des primes (PAA)	61
7.1.13	Contrats de Réassurance	61
	Modifications du Modèle Général et PAA	61
	Modèles de valorisations excluant la VFA	61
	Frontières des contrats	61
	Date de reconnaissance des contrats	62
	Maille de comptabilisation	62
	Définition des portefeuilles de réassurance acceptée	62
	Définition des portefeuilles de réassurance détenue	62

7.2	Principales hypothèses et estimations utilisées.....	63
7.2.1	Prime d'illiquidité	63
7.2.2	Frais rattachables aux contrats	63
	Les frais rattachables au contrat.....	63
	Les frais non rattachables.....	63
	Détermination des frais d'acquisition	64
	Modélisation des frais.....	64
7.2.3	Ajustement pour risques non-financiers (RA).....	64
7.2.4	Renouvellement de primes / versements libres futurs.....	64
7.2.5	Ecarts d'expérience.....	65
7.2.6	Changement d'estimation et de méthode comptable	65
7.2.6.1	Changement d'estimation comptable	65
7.2.6.2	Changement de méthode comptable	66
7.2.6.3	Correction d'erreur	66
7.2.7	Hypothèses de rachats liées aux spécificités du marché italien	66
7.3	Analyse par composante comptable.....	67
7.3.1	Assurance – Modèles BBA et VFA.....	67
7.3.1.1	Assurance – Modèles BBA et VFA France (y compris DOM-TOM et Luxembourg).....	68
7.3.1.2	Assurance – Modèles BBA et VFA Europe hors France	69
7.3.1.3	Assurance – Modèles BBA et VFA Amérique Latine.....	70
7.3.2	Réassurance – Modèles BBA et VFA.....	71
7.3.2.1	Réassurance – Modèles BBA et VFA France (y compris DOM-TOM et Luxembourg).....	72
7.3.2.2	Réassurance – Modèles BBA et VFA Europe hors France	73
7.3.2.3	Réassurance – Modèles BBA et VFA Amérique Latine.....	74
7.3.3	Rapprochement avec les états financiers.....	74
7.3.3.1	Assurance 74	
7.3.3.2	Réassurance	75
7.4	Analyse de la marge sur services contractuels.....	76
NOTE 8 CAPITAUX PROPRES		77
8.1	Capital social par détenteur	77
8.2	Nombre d'actions	77
8.3	Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres.....	78
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT		79
NOTE 9 REVENUS D'ASSURANCE		79
NOTE 10 CHARGES AFFERENTES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE		80
NOTE 11 PRODUITS DES PLACEMENTS		81
11.1	Produits et charges financiers par zones géographiques.....	81
11.2	Produits et charges financiers par nature	82
11.3	Revenus des placements.....	83
NOTE 12 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....		85
NOTE 13 IMPOTS SUR LES BENEFICES		86
NOTE 14 ANALYSE SECTORIELLE.....		87
14.1	Compte de résultat par secteur au 30 Juin 2025.....	88
14.2	Compte de résultat par secteur au 30 juin 2024.....	88
AUTRES ANALYSES		89

NOTE 15 IAS 19 – AVANTAGES AU PERSONNEL	89
NOTE 16 PASSIFS EVENTUELS	90
LES RISQUES FINANCIERS	91
NOTE 17 RISQUES FINANCIERS	91
17.1 Actifs financiers au coût amorti	91
17.2 Actifs financiers à la juste valeur OCI recyclable	92

COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2025

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Ecart d'acquisition	5	59,1	59,1
Portefeuille des contrats financiers	-	0,0	0,0
Valeur des accords de distribution et autres incorporels	5	3 036,2	3 127,2
Actifs incorporels		3 095,2	3 186,2
Immobilier de placement	6	6 422,7	6 590,1
Actifs financiers au coût amorti	6	3 785,8	3 287,6
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	6	202 628,6	204 047,7
Actifs à la juste valeur par le résultat net	6	192 910,1	186 763,5
Instruments dérivés et dérivés et incorporés séparés	6	1 157,6	986,1
Placements des activités d'assurance		406 904,8	401 674,9
Investissements dans les sociétés mises en équivalence		1 104,7	1 096,3
Actifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon les modèles BBA et VFA		764,2	816,1
Actifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon le modèle PAA		114,8	101,1
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	7	879,0	917,2
Actifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon les modèles BBA et VFA		6 155,6	6 213,3
Actifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle PAA		293,5	294,7
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	7	6 449,1	6 508,0
Actifs relatifs aux contrats financiers	7	13,3	14,5
Actifs relatifs aux contrats		7 341,4	7 439,7
Créances d'impôts exigibles		141,4	124,9
Autres créances		9 540,4	7 658,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		415,5	419,3
Autres actifs d'exploitation à long terme		556,2	550,8
Impôts différés actifs		681,6	658,1
Autres actifs		11 335,2	9 411,1
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	17 286,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 336,8	1 762,8
TOTAL ACTIF		432 118,1	441 857,5

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Capital		4 000,3	4 000,3
Primes d'émission, de fusion et d'apport		5 414,3	5 414,3
Réserve de réévaluation		- 15 233,2	- 16 068,7
Réserves de couverture de flux de trésorerie		53,8	42,8
Ecart actuariels		- 73,0	- 84,1
Réserve financière d'assurance et de réassurance		14 329,6	15 179,4
Réserve financière d'assurance		14 355,1	15 204,1
Réserve financière de réassurance		- 25,5	- 24,7
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	8	1 388,6	1 388,6
Résultats cumulés		11 325,1	10 317,8
Résultat de l'exercice		857,5	1 582,0
Réserves de conversion		- 743,5	- 730,5
Capitaux propres du Groupe		21 319,5	21 041,9
Participations ne donnant pas le contrôle		3 452,3	3 990,0
Capitaux propres totaux		24 771,8	25 031,9
Passifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	7	371 495,6	363 654,6
Passifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon le modèle PAA	7	1 463,2	1 545,9
Passifs relatifs aux contrats d'assurance		372 958,8	365 200,5
Passifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	7	12,5	10,0
Passifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle PAA	7	3,3	2,6
Passifs relatifs aux contrats de réassurance		15,8	12,6
Passifs relatifs aux contrats financiers	7	1 924,7	2 019,3
Instruments dérivés sur contrat et incorporés séparés		-	-
Passifs relatifs aux contrats		374 899,4	367 232,4
Provisions pour risques et charges		327,6	244,9
Dettes subordonnées		6 833,4	7 480,9
Dettes de financement		6 833,2	7 480,9
Dettes d'exploitation représentées par des titres		16 340,2	17 057,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		1 663,1	491,1
Dettes d'impôts exigibles		203,4	150,3
Comptes courants créditeurs		93,1	92,0
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		214,1	268,9
Instruments dérivés passifs		504,8	640,5
Impôts différés passifs		1 191,1	1 220,3
Autres dettes		5 076,3	5 663,8
Autres passifs		25 286,1	25 584,6
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	16 282,8
TOTAL PASSIF		432 118,1	441 857,5

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Produits des activités d'assurance	9	6 496,2	6 053,6
Charges afférentes aux activités d'assurance	10	- 5 093,3	- 4 847,7
Charges ou produits nets afférents des contrats de réassurance détenus		- 44,9	- 20,2
Résultat des activités d'assurance		1 358,0	1 185,7
Produits des placements nets de charges	11	3 446,8	3 045,4
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissements	11	- 284,0	- 785,1
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	11	4 521,0	5 546,6
Variation des dépréciations sur placements	11	29,1	- 21,3
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	11	- 192,1	153,0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance	11	- 6 919,2	- 7 486,4
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	11	- 48,5	63,7
Total des produits financiers nets de charges		553,2	516,0
Produits et charges des autres activités		55,2	43,6
Autres produits et charges opérationnels courants	12	- 396,1	- 397,2
Total des autres produits et charges opérationnels courants		- 340,9	- 353,6
Résultat opérationnel courant		1 570,3	1 348,1
Autres produits et charges opérationnels non courants	12	- 4,6	- 1,6
Résultat opérationnel		1 565,7	1 346,5
Charges de financement		- 87,0	- 82,6
Variation de valeur des actifs incorporels		- 6,6	-
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence		8,7	14,4
Impôts sur les résultats	13	- 480,8	- 390,3
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées		- 12,9	- 10,9
Résultat net de l'ensemble consolidé		987,0	877,1
Participations ne donnant pas le contrôle		- 129,5	- 119,0
Résultat net du Groupe		857,5	758,1

ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net de l'ensemble consolidé	987,0	877,1
Eléments recyclables en résultat	- 557,3	- 787,6
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	298,3	- 4 179,6
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	176,5	- 5 000,0
Reclassement en résultat sur la période (cessions, dépréciations)	121,8	820,4
Réserve de couverture des flux de trésorerie	15,7	2,7
Variation de la réserve sur la période	- 97,2	45,0
Recyclage en résultat sur la période	112,9	- 42,4
Produits financiers ou charges financières d'assurance non comptabilisés au compte de résultat	- 1 035,3	3 898,9
Produits financiers ou charges financières de réassurance non comptabilisés au compte de résultat	- 2,6	20,1
Ecart de conversion	- 9,0	- 607,3
Impôts différés	175,5	77,6
Eléments non recyclables en résultat	847,8	196,8
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 127,6	267,5
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	-	-
Ecart actuariel	15,8	- 1,3
Impôts différés	- 295,5	- 69,4
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	290,5	- 590,8
TOTAL DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 277,6	286,2
dont total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du Groupe	1 127,4	503,6
dont total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle	150,2	- 217,3

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2025

(en millions d'euros)	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve financière d'assurance et de réassurance	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Ecarts actuariels	Résultats cumulés	Réserves de conversion	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 1^{er} JANVIER 2025	4 000,3	5 414,3	- 16 068,7	15 179,4	42,8	1 388,7	- 84,1	11 899,8	- 730,5	21 041,8	3 990,0	25 031,8
Résultat net								857,5		857,5	129,5	987,0
Autres éléments du résultat global			842,2	- 849,8	11,1	-	11,0	268,7	- 13,2	269,9	20,6	290,5
Résultat global			842,2	- 849,8	11,1	-	11,0	1 126,2	- 13,2	1 127,4	150,2	1 277,6
-Distribution de dividendes								- 791,0		- 791,0	- 234,6	- 1 025,6
-Titres subordonnés nets d'impôt								- 38,3		- 38,3		- 38,3
-Actions propres nettes d'impôt										-		-
-Variation de périmètre			- 6,8	-			0,0	6,7	0,3	0,3	- 453,4	- 453,1
-Autres variations			0,0	-				- 20,8	-	- 20,7	0,1	- 20,7
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 30 JUIN 2025	4 000,3	5 414,3	- 15 233,2	14 329,6	53,8	1 388,7	- 73,0	12 182,7	- 743,5	21 319,5	3 452,2	24 771,8

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2024

(en millions d'euros)	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve financière d'assurance et de réassurance	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Ecarts actuariels	Résultats cumulés	Réserves de conversion	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 1^{er} JANVIER 2024	4 000,3	5 414,3	- 16 329,2	15 553,3	71,3	1 944,3	- 70,6	11 901,5	- 192,8	22 292,3	4 682,8	26 975,1
Résultat net								758,1		758,1	119,0	877,1
Autres éléments du résultat global			- 3 456,0	2 902,0	1,4	-	- 2,1	590,3	- 290,2	- 254,5	- 336,3	- 590,8
Résultat global			- 3 456,0	2 902,0	1,4		- 2,1	1 348,3	- 290,2	503,6	- 217,3	286,2
-Distribution de dividendes								- 1 974,9		- 1 974,9	- 270,4	- 2 245,2
-Titres subordonnés nets d'impôt								- 37,7	-	- 37,7		- 37,7
-Actions propres nettes d'impôt												-
-Variation de périmètre			-	-				-	-	-	-	-
-Autres variations			0,3	-				54,0	-	54,3	- 0,1	54,2
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 30 JUIN 2024	4 000,3	5 414,3	- 19 784,9	18 455,3	72,7	1 944,3	- 72,7	11 291,2	- 483,0	20 837,5	4 195,1	25 032,6

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- Les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- Les flux de trésorerie liés aux participations de Groupe CNP Assurances et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de Groupe CNP Assurances, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » sont présentés dans les flux d'investissements.

Définition des flux de financement

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- Augmentation/diminution de capital ;
- Émission et remboursement de dettes de financement ;
- Mouvements sur les actions propres ;
- Dividendes versés hors de Groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Résultat opérationnel	1 565,7	1 346,5
Plus et moins-values de cession des placements	- 454,3	152,9
Dotations nettes aux amortissements	116,4	136,1
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 27,0	22,5
Dotations nettes aux autres provisions	80,8	- 33,4
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	- 3 972,1	- 4 820,7
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	513,1	2,9
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	3,8	3,4
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	- 3 739,3	- 4 536,3
Variation des actifs et passifs liés aux contrats d'assurances et de réassurances	6 172,3	7 552,5
Variation des actifs et passifs relatifs à des contrats financiers	- 53,8	- 98,3
Variation des créances et dettes d'exploitation	- 2 610,5	- 5 108,5
Variation des valeurs données ou reçues en pension	- 658,4	186,5
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 6,6	- 18,0
Impôts nets décaissés	- 627,7	- 437,0
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	41,7	- 1 112,7
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-	- 17,1
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	812,5	17,3
Prises de participation dans des entreprises associées	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	812,5	0,3
Cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	73 971,1	89 321,2
Cessions d'immobilier de placement	43,4	90,6
Cessions de placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	-	0,1
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	74 014,4	89 411,9
Acquisition de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	- 73 511,1	- 87 159,7
Acquisition d'immobilier de placement	- 32,2	- 28,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements	- 73 543,3	- 87 187,7
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	49,6	0,1
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 89,5	- 43,1
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 39,9	- 43,0
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	1 243,7	2 181,4
Emissions d'instruments de capital	0,0	0,2
Remboursements d'instruments de capital	-	-
Dividendes payés	- 1 025,7	- 2 236,9
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 1 025,7	- 2 236,7
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	- 0,1
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 500,0	-
Intérêts payés sur dettes de financement	- 148,5	- 137,9
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	- 648,5	- 138,0
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 1 674,1	- 2 374,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	1 271,8	1 598,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	41,7	- 1 112,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	1 243,7	2 181,4
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 1 674,1	- 2 374,7
Effet de variation de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	10,5	- 0,4
Effets des changements de méthodes sur la période et divers	- 2,5	-
Effets des activités destinées à être cédées sur la période	- 217,4	- 12,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	673,7	280,0

Rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités de financement avec les états financiers

Ce tableau permet de réconcilier les flux de trésorerie liés au financement du groupe avec les autres états financiers. Les autres variations sont liées d'une part, à la variation des impôts différés et, d'autre part, à la variation de juste valeur par capitaux propres de la réserve de couverture des flux de trésorerie.

Au 30 juin 2025

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
01/01/2025	0,9	1 388,6	7 480,9	0,1	8 870,5
Emission	-	-	-	-	-
Remboursement	-	-	500,0	-	- 500,0
Total flux monétaires	-	-	- 500,0	-	- 500,0
Variation de change couverte en flux de trésorerie	118,3	-	- 118,3	-	-
Variations de juste valeur	- 102,6	-	-	-	- 102,6
Autres mouvements	-	-	- 29,2	-	- 29,2
Total flux non monétaires	15,6	-	147,5	-	131,9
30/06/2025	16,6	1 388,6	6 833,4	-	8 238,6

Au 30 juin 2024

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
01/01/2024	20,3	1 944,3	6 964,7	-	8 929,3
Emission	-	-	-	- 0,1	- 0,1
Total flux monétaires	-	-	-	- 0,1	- 0,1
Variation de change couverte en flux de trésorerie	- 37,0	-	37,0	-	-
Variations de juste valeur	43,0	-	-	-	43,0
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Total flux non monétaires	6,0	-	37,0	-	43,0
30/06/2024	26,3	1 944,3	6 975,6	- 0,1	8 946,0

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Trésorerie (bilan)	2 336,8	1 351,9
Banque créditeur	- 1 663,1	- 1 071,9
TOTAL (TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	673,7	280,0

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du tableau des flux de trésorerie s'effectue de la façon suivante :

- Trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (au passif du bilan) ;

FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2025 ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Note 1 Faits caractéristiques du premier semestre 2025

1.1 Finalisation de la cession de CNP UniCredit Vita

CNP Assurances SA a annoncé le 20 juin 2025 la finalisation de l'opération initiée à la suite de la notification par UniCredit, le 1er octobre 2024, de l'exercice de son option d'achat sur l'intégralité des titres détenus par CNP Assurances SA dans leur co-entreprise italienne CNP UniCredit Vita, conformément à l'accord qui liait les deux partenaires.

CNP UniCredit Vita, filiale en modèle partenarial exclusif détenue à 51%, a réalisé un chiffre d'affaires 2024 de 3,5 Md€ (soit 9% du total Groupe) pour un résultat consolidé de 43 M€ (soit 2,7 % du total Groupe).

Cette cession, d'un montant total de 619 M€ dont 25 M€ versés par dividendes, génère un produit de 116 M€ dans le résultat du Groupe CNP Assurances sur la période.

Le groupe CNP Assurances maintient sa dynamique de développement en Italie, son second marché européen et le troisième mondial : CNP Vita Assicura, sa filiale en modèle ouvert détenue à 100%, a ainsi réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 3,2 Md€ (soit 8,6 % du total Groupe), en croissance de 19,6 %, pour un résultat consolidé de 38 M€ (soit 2,4 % du total Groupe), en croissance de 5,6 %. CNP Assicura a notamment signé en 2024 une dizaine d'accords commerciaux, consolidant son activité et confirmant ses solides ambitions.

1.2 Finalisation de la cession de CNP Cyprus Insurance Holdings

En date du 16 avril 2025, CNP Assurances a finalisé la cession de 100% du capital de CNP Cyprus Insurance Holdings (CIH) à Hellenic Bank Public Company Ltd.

Cette cession a été réalisée pour un montant de 182 M€.

CIH exerce des activités d'assurance vie et non-vie à Chypre et en Grèce. Elle comprend notamment CNP Cyprialife, CNP Asfalistiki, CNP Zois et CNP Cyprus Properties. Au 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires de l'entité représentait moins de 1 % de l'ensemble du Groupe.

1.3 Contribution fiscale exceptionnelle

L'environnement réglementaire fiscal est marqué par l'instauration d'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices, due au titre de l'exercice 2025 par les grandes entreprises réalisant en France un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 1 milliard d'euros.

La contribution est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice en cours 2025 et de l'exercice précédent 2024, avant imputation des réductions, crédits d'impôt et créances fiscales. Le taux de cette contribution varie en fonction du niveau de chiffre d'affaires de l'entreprise :

- Taux de 20,6% pour les redevables dont le chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2025 et au titre de l'exercice 2024 est égal ou supérieur à 1 milliard d'euros mais inférieur à 3 milliards d'euros

- Taux de 41,2% pour les redevables dont le chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2025 ou au titre de l'exercice 2024 est égal ou supérieur à 3 milliards d'euros

Au sein du Groupe, les entités CNP Assurances SA et CNP Retraite sont concernées par cette contribution exceptionnelle. Au 30 juin 2025, sa composante 2024 est intégralement comptabilisée, tandis que la composante 2025 est comptabilisée sur la base du résultat intermédiaire avant impôt. La charge relative à cette contribution, pour cet arrêté semestriel, est de 134 M€ niveau Groupe.

Le paiement de la contribution intervient auprès de l'Administration fiscale au plus tard à la date prévue pour le versement du solde de liquidation de l'IS. Toutefois, la réglementation prévoit l'obligation d'effectuer un versement anticipé à la date prévue pour le paiement du dernier acompte de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2025 : ce versement est fixé à 98 % du montant estimé de la contribution exceptionnelle.

Note 2 **Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés semestriels**

Néant

PRINCIPES COMPTABLES

Note 3 Principes comptables

CNP Assurances Holding, société mère du groupe, est une société par actions simplifiée, au capital de 4 000 256 320 euros, enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le n° 514 080 407 RCS.

Le siège social de CNP Assurances Holding est situé au 4 promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux.

CNP Assurances Holding a pour principales activités :

- La détention et la gestion de participations dans toutes sociétés d'assurance, de réassurance et FRPS
- La définition d'une stratégie du groupe
- La prestation de tous services et conseils
- La gestion de titres, instruments ou produits financiers.

Les états financiers consolidés du Groupe CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 30 juillet 2025.

3.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés semestriels de CNP Assurances et ses filiales sont arrêtés au 30 juin 2025.

Ces comptes consolidés semestriels sont établis sur la base des normes IFRS et des interprétations du IFRS Interpretations Committee, telles qu'approuvées par l'Union Européenne avant la date de clôture avec une date d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2025.

Les états financiers consolidés condensés ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 relative aux informations financières intermédiaires. Tel qu'il est prévu dans IAS 34, le groupe CNP Assurances S.A. a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers annuels

Les entités appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés : ces principes et méthodes sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2024, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants applicables de façon obligatoire pour les états financiers 2025.

3.1.1 Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2025

Par rapport aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2024, le Groupe a mis en œuvre les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au sein de l'Union Européenne à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE
Amendement IAS 21 – Effets du change sur les opérations en devises : absence de convertibilité	12 novembre 2024
Amendement à IFRS 9 et IFRS 7 - Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles	30 juin 2025

L'Union européenne a adopté cet amendement qui s'applique à partir des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2025.

Le 15 août 2023, l'IASB a publié le document intitulé « Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21) », qui renferme des indications pour préciser dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.

CNP Assurances n'est pas impacté par la mise en œuvre de cette évolution normative

Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié un amendement intitulés "Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles ». Cet amendement prévoit un traitement comptable adapté aux cas de production/stockage d'énergie par l'utilisateur, potentiellement en vue de la revente. Le groupe CNP Assurances n'est pas concerné par cet amendement.

3.1.2 Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union Européenne mais non encore en vigueur

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur (1)
Amendement IFRS 7 et IFRS 9 portant sur la classification et l'évaluation des instruments financiers (IFRS 9 Post-Implementation Review)	27 mai 2025	1er janvier 2026

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié un amendement portant sur la norme IFRS 9. Cet amendement fait suite à la revue d'implémentation de la nouvelle norme par les établissements bancaires depuis la 1^{ère} mise en œuvre en 2018 et ne sera applicable qu'à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2026. Les modifications apportées portent sur des aspects bien précis de la norme et ne concernent que la classification et l'évaluation des instruments financiers.

Les impacts relatifs à ces futures évolutions normatives restent à l'étude par le groupe CNP Assurances.

3.1.3 Principales normes et interprétations publiées mais non encore approuvées par l'Union européenne

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 1^{er} décembre 2025. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption.

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur (1)
IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027
IFRS 19 - Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir	Non adopté	1 ^{er} janvier 2027
Améliorations annuelles du référentiel IFRS - Volume 11	Non adopté	1 ^{er} janvier 2026

(1) Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :

Le 18 décembre 2024, l'IASB a publié un amendement intitulés "Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles ». Cet amendement prévoit un traitement comptable adapté aux cas de production/stockage d'énergie par l'utilisateur, potentiellement en vue de la revente. Le groupe CNP Assurances n'est pas concerné par cet amendement.

La norme IFRS 18 remplace IAS 1 et en reprend de nombreuses dispositions. La norme prévoit une nouvelle présentation du compte de résultat qui sera divisé en différents cycles : opérationnel, financement, investissement, impôts et activité destinées à être cédées/abandonnées. Une note annexe précisera la réconciliation des indicateurs

de performance avec les agrégats IFRS. Enfin, des explications sur la gestion du capital par le Groupe devront également être fournies.

IFRS 19 permet aux filiales de ne conserver qu'un seul ensemble de documents comptables, ce qui répond aux besoins de leur société mère et des utilisateurs de leurs états financiers, et permet de réduire les obligations d'information locales. Les filiales peuvent appliquer IFRS 19 si elles n'ont pas d'obligation d'information du public et si leur société mère applique les normes IFRS de comptabilité dans leurs états financiers consolidés. Une filiale n'a pas d'obligation d'information du public si elle n'a pas d'actions ou de titres de créance cotés sur une bourse, ni ne détient d'actifs à titre de gestionnaire d'actifs pour un large groupe de tiers.

Le projet d'améliorations annuelles de l'IASB volume 11 offre un processus simplifié pour traiter efficacement une série d'amendements aux IFRS. L'objectif principal de ce processus est d'améliorer la qualité des normes, en modifiant les IFRS existantes afin de clarifier les indications et la formulation, ou de corriger des conséquences imprévues, des conflits ou des omissions relativement mineurs. Les modifications sont apportées dans le cadre du processus d'améliorations annuelles lorsqu'elles sont jugées non urgentes mais nécessaires.

Les impacts relatifs à ces futures évolutions normatives restent à l'étude par le groupe CNP Assurances.

3.2 Base d'établissement des comptes

Sauf mention contraire, les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base de la juste valeur, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués au coût :

- Les actifs incorporels issus d'opérations d'acquisition,
- Les instruments financiers respectant les critères SPPI et détenus dans un portefeuille d'actif dont le modèle de gestion est uniquement de collecter les flux de trésorerie,
- Les passifs financiers et
- Les immeubles de placement détenus en direct et qui ne sont pas en représentation des engagements envers les assurés.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation,
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif,
- les calculs de dépréciation des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ou au coût amorti,
- les passifs liés à l'activité d'assurance (les projections de flux futurs et hypothèses d'évaluation des contrats d'assurances),
- ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au Groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Note 4 Périmètre de consolidation

4.1 Champ de consolidation et entreprises associées

Le périmètre de consolidation du Groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées. Hormis les exigences réglementaires de capital des filiales d'assurance, le Groupe n'a pas de restrictions limitant sa capacité à disposer des actifs ou régler les passifs des entités de son périmètre.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle résulte de trois facteurs : le pouvoir détenu, l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison des liens existants et la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

Le pouvoir résulte de la détention de droits effectifs, conférant la capacité actuelle à diriger les activités pertinentes. Les droits susceptibles de conférer le pouvoir peuvent différer selon l'objet et la conception de l'entité, la nature de ses activités pertinentes et la façon dont sont prises les décisions à leur égard. En général, ce sont les droits de vote, pris individuellement ou conjointement avec d'autres accords, qui confèrent le pouvoir. Lorsque les accords contractuels déterminent la direction des activités pertinentes, ils doivent être examinés pour déterminer si les droits détenus sont suffisants à conférer le pouvoir. Dans les situations où il est difficile de déterminer si les droits détenus sont suffisants, il peut être nécessaire d'examiner les éléments indiquant la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes.

L'exposition ou le droit à des rendements variables s'apprécie au travers des rendements tirés des liens existants et qui sont susceptibles de varier en fonction de la performance de l'entité. La variabilité des rendements est évaluée en se fondant sur la substance des accords, sans tenir compte de leur forme juridique.

Le contrôle résulte non seulement de la détention du pouvoir et de l'exposition à des rendements variables, mais en outre de la capacité à utiliser le pouvoir pour influencer les rendements obtenus du fait des liens avec l'entité. Ainsi, l'investisseur détenant des droits décisionnels doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire.

Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe CNP Assurances à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les activités des filiales du Groupe. La significativité de ces intérêts est appréciée au regard du pourcentage de participation qu'ils représentent dans le capital de la filiale ainsi que de leur impact sur les états financiers du Groupe.

Entités sous contrôle conjoint (Partenariats)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur lesquelles le Groupe CNP Assurances exerce un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux types de partenariat sont distingués :

- L'entreprise commune : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celles-ci. Chaque coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent.
- La coentreprise : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque co-entrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise à titre de participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe CNP Assurances dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe CNP Assurances exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe CNP Assurances dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du Groupe CNP Assurances dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Au cas par cas, CNP Assurances applique l'exemption prévue au paragraphe 18 d'IAS 28 lorsqu'une participation, dans laquelle elle exerce une influence notable, est détenue au regard de contrats participatifs (cf. note 4.5).

4.2 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe CNP Assurances obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe CNP Assurances dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement, CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe CNP Assurances.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat. Hormis toute correction d'erreur qui entraînerait une revue et un ajustement de la comptabilisation du regroupement.

4.3 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

4.4 Conversion des états financiers des filiales internationales dans la devise de présentation

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'international (notamment filiales internationales et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du Groupe CNP Assurances, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'international sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

4.5 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	30/06/2025		31/12/2024	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP Assurances Holding	IG	France / Paris	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP ASSURANCES	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Caution	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Arial CNP Assurances	MEE	Mons-en-Baroeul	Assurances	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
CNP Assurances Prévoyance	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Assurances IARD	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Assurances Santé Individuelle	IG	France / Paris	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Retraite	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Assurance	IG	France / Paris	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Filassistance International	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Assurances Protection Sociale	IG	France / Paris	Assurances	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%
CNP Assurances Compañía de Seguros	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	76,47%	76,47%	76,47%	76,47%
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	IG	Buenos Aires	Assurances	65,38%	50,00%	65,38%	50,00%
CNP Assurances Latam Holding Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Credicoop Compañía de Seguros de Retiro S.A.	MEE	Buenos Aires	Assurances	29,82%	29,82%	29,82%	29,82%
Provincia Seguros de Vida S.A.	MEE	Buenos Aires	Assurances	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
CNP Seguros Holding Brasil S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Holding	51,75%	51,75%	51,75%	51,75%
CNP Participações Securitárias Brasil Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Holding	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Seguradora S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
CNP Capitalização S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Epargne	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Consórcio S.A. Administradora de Consórcios	IG	Brésil / Brasilia	Autres	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Youse Tecnologia e Assistencia EM Seguros Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Autres	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde S.A.	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A. (2)	MEE	Brésil/ Brasilia	Courtage	0,00%	0,00%	25,00%	12,94%
Dentários Ltda	IG	Brésil/ São Paulo	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Participações em Seguros Ltda.	IG	Brésil / Brasilia	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP UniCredit Vita (2)	IG	Italie / Milan	Assurances	0,00%	0,00%	51,00%	51,00%
CNP Vita Assicura	IG	Italie / Milan	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Montparvie V	IG	France / Paris	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprus Insurance Holdings (2)	IG	Chypre / Nicosie	Holding	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
CNP Zois (2)	IG	Grèce / Athènes	Assurances	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyrialife (2)	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
CNP Asfalistiki (2)	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
CNP Luxembourg	IG	Luxembourg	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Santander Insurance Life DAC	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Santander Insurance Europe DAC	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Europe Life DAC	IG	Irlande / Dublin	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sogestop K	IG	France / Paris	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Holding XS1 S.A.	IG	Brésil/ São Paulo	Holding	51,00%	40,00%	51,00%	40,00%
XS5 Administradora de consorcios S.A.	MEE	Brésil/ São Paulo	Autres	50,01%	25,00%	50,01%	25,00%
Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil/ São Paulo	Assurances	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
CNP Assurances Participações Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	30/06/2025		31/12/2024	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
2. OPCVM							
Univers CNP 1 FCP	IG	France / Paris	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	IG	France / Paris	OPCVM	99,43%	99,43%	88,06%	88,06%
CNP Assur Trésorerie Plus	IG	France / Paris	OPCVM	97,72%	97,72%	98,82%	98,82%
Ecureuil Profil 90	IG	France / Paris	OPCVM	54,53%	54,53%	54,59%	54,59%
Vivaccio ISR actions	IG	France / Paris	OPCVM	100,00%	100,00%	99,89%	99,89%
OPCVM Caixa Seguradora S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
OPCVM Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil/ São Paulo	OPCVM	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
OPCVM CNP Consórcio S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
3. Activités immobilières et autres							
AEP3 SCI	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CIMO	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AEP4 SCI	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SICAC	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Immobilier	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI ICV	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Assurimmeuble	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI MTP Invest	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEW Imcom 1	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEP247	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LBP Actifs Immo	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI Raspaill	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCP Lamartine Euros	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCP Lamartine Monitoring Holding	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI Lamartine	IG	France / Paris	Immobilier	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	IG	Brésil/ São Paulo	Immobilier	100,00%	48,81%	100,00%	48,81%
Assurbail Patrimoine	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Fonciere ELBP	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
TERRE NEUVE 4 IMMO	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GALAXIE 33	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Coentreprise de Transport d'Electricité (1)	JV	France / Paris	Energie	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Infra-Invest	IG	Luxembourg	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Infra-Invest Holding	IG	France / Paris	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Infra-Invest France	IG	France / Paris	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS 270 Investments	IG	France / Paris	FCPR	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Holding d'Infrastructures Gazières (palier)	MEE	France / Paris	Energie	52,97%	52,97%	52,97%	52,97%

(1) Compte tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Electricité presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(2) Entités sorties du périmètre de consolidation au 30 juin 2025

Effectif moyen employé par les entreprises consolidées

(en nombre de personnes)	30/06/2025	31/12/2024
Cadres	4 050	3 562
Non-cadres	3 872	3 288
TOTAL Effectif	7 922	6 849

L'effectif ci-dessus n'inclut pas les effectifs des sociétés consolidées par mise en équivalence.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

Note 5 Actifs incorporels

5.1 Synthèse des actifs incorporels

(en millions d'euros)	30/06/2025				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Goodwills	95,0	-	- 35,9	-	59,1
Portefeuille des contrats financiers	0,0	- 0,0	-	-	-
Valeur des accords de distribution	3 453,4	- 750,0	-	-	2 703,3
Valeur des accords clientèle	386,2	- 126,3	- 131,6	-	128,3
Logiciels	600,1	- 457,9	-	-	142,3
Logiciels développés en interne	222,0	- 171,4	-	-	50,6
Logiciels autres	378,2	- 286,5	-	-	91,7
Autres	65,0	- 2,4	- 0,2	-	62,3
TOTAL	4 599,7	- 1 336,7	- 167,8	-	3 095,2

(en millions d'euros)	31/12/2024				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Goodwills	95,0	-	- 35,9	-	59,1
Portefeuille des contrats financiers	0,0	- 0,0	-	-	-
Valeur des accords de distribution	3 459,6	- 679,5	-	-	2 780,1
Valeur des accords clientèle	386,6	- 118,2	- 126,0	-	142,3
Logiciels	578,2	- 440,1	-	-	138,1
Logiciels développés en interne	210,6	- 162,9	-	-	47,7
Logiciels autres	367,6	- 277,2	-	-	90,4
Autres	68,7	- 2,0	- 0,1	-	66,7
TOTAL	4 588,1	- 1 239,8	- 162,1	-	3 186,2

Les Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance ont été annulés avec IFRS 17 car ils sont désormais pris en compte dans le calcul de la CSM dans les nouveaux modèles.

5.2 Goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, ce sont des badwills comptabilisés directement en compte de résultat.

Les goodwills sont :

- Enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ;
- Sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- Enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité internationale (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activités liées à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogènes.

Les goodwill enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation deux fois par an, dans la devise locale, pour les clôtures annuelles et semestrielles, à une date proche de la date de clôture.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe CNP Assurances, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs des contrats en portefeuille est estimée par la CSM nette de réassurance, d'impôts futurs, et de part de minoritaires, ou par une projection actualisée de résultats futurs si l'entité ne présente pas de CSM. La valeur des affaires nouvelles est estimée par la valeur d'utilité de l'actif incorporel VDA (valeur des accords de distribution) si l'entité présente un tel actif.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût des capitaux propres (taux « cost of equity »). Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini.

5.2.1 Valeur des goodwill

Les montants sont présentés nets de dépréciations :

(en millions d'euros)	Goodwill à l'origine	Goodwill net au 30/06/2025	Goodwill net au 31/12/2024
CNP Assurances Prévoyance	59,1	59,1	59,1
TOTAL	59,1	59,1	59,1

5.2.2 Réconciliation ouverture / clôture des goodwill

Les montants sont présentés nets de dépréciations :

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Valeur nette comptable à l'ouverture	59,1	59,1
Goodwills résultant de prise de participations	-	-
Dépréciations de l'exercice	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE A LA CLOTURE	59,1	59,1

Au 30 juin 2025, il n'existe pas d'indicateurs de perte de valeur sur la filiale CNP Assurances Prévoyance.

5.3 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution (VDA) représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs des accords de distribution enregistrés au bilan sont comptabilisées à leur valeur brute, diminuées du montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur subies. En plus de faire l'objet d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé :

- Lors de la publication des rapports financiers intermédiaire et annuel ;
- Plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité de la VDA est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'utilité généralement retenue par le groupe CNP Assurances correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires sur la durée de l'accord contractuel ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec les flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Valeur brute à l'ouverture	3 459,6	4 038,1
Acquisitions de l'exercice	-	28,5
Écarts de conversion	- 6,3	- 607,0
Valeur brute à la clôture	3 453,4	3 459,6
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 679,5	- 610,9
Amortissements de l'exercice	- 73,0	- 153,3
Écarts de conversion	2,4	84,7
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	- 750,0	- 679,5
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	2 703,3	2 780,1

Caixa Vida e Previdência

La valeur des accords de distribution brute comptabilisée s'élève à 3 294 M€. L'actif incorporel est amorti linéairement sur la durée de l'accord, soit 25 ans (période de 2021 jusqu'en février 2046). Au 30 juin 2025, la valeur nette comptable de la VDA s'élève à 2 472 M€. Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2025-2034). Des hypothèses de croissance sont retenues par produit au-delà de 2034.

CNP Santander Insurance

La valeur brute de l'accord de distribution s'élève à 387 M€ et est amortie linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2015 à 2034).

Au 30 juin 2025, la valeur nette comptable de la VDA s'élève à 184 M€. La valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actuelle nette (VAN) à date extrapolée jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034). Des hypothèses de croissance sont retenues jusqu'à 2029, puis sans croissance à partir de 2030. La valeur nette comptable comparée comprend les earn-out comptabilisés.

CNP Consorcio SA Administradora et CNP Capitalização

La valeur brute de l'accord de distribution conclu s'élève à 21,1 M€ pour CNP Consorcio et à 4,7 M€ pour CNP Capitalização. Ces deux actifs incorporels sont amortis linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2024 à 2044).

Au 30 juin 2025, les valeurs nettes comptables des VDA s'élèvent respectivement à 20,1 M€ et 4,5 M€. La valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actuelle nette (VAN) à date extrapolée jusqu'à la fin des accords de partenariat (2044). Des hypothèses de croissance sont retenues jusqu'à la fin des accords de partenariat.

Au 30 juin 2025, le Groupe n'a constaté aucune dépréciation des valeurs d'accords de distribution.

5.4 Valeur des accords clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable, un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de la consommation des avantages futurs projetés :

- Prévoyance individuelle Brésil : 10 ans
- Prévoyance individuelle France : 15 ans.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	31/12/2024
Valeur brute à l'ouverture	386,6	420,0
Écarts de conversion	- 0,3	- 33,4
Valeur brute à la clôture	386,2	386,6
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 244,3	- 236,6
Amortissements de l'exercice	- 8,3	- 19,7
Dépréciations de l'exercice	- 5,9	- 14,4
Écarts de conversion	0,5	26,4
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	- 258,0	- 244,3
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	128,3	142,3

Les accords clientèle ont été constatés lors du rapprochement avec La Banque Postale sur les entités CNP Assurances S.A et CNP Consórcio S.A. Administradora de Consórcios.

Conformément aux dispositions normatives, le Groupe détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un quelconque indice que l'actif a pu se déprécier. Le cas échéant, il procède à l'estimation de sa valeur recouvrable.

Au 30 juin 2025, le Groupe a constaté une dépréciation des valeurs des accords clientèle de CNP Consórcio pour 5,9 M€.

Note 6 Placements des activités d'assurance

6.1 Classification

6.1.1 Méthodes comptables

La norme IFRS 9 définit trois méthodes comptables principales :

- Les instruments financiers à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat (JV-PL),
- Les instruments financiers à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global (JV-OCI) et
- Les instruments financiers comptabilisés au coût amorti (CA) : Les titres comptabilisés au coût amorti sont évalués selon la méthode du Taux Effectif d'Intérêt. C'est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée.

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent deux sous-catégories :

- Les actifs obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (ce qui inclut des dérivés),
- Les actifs désignés sur option à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale dans le but de réduire une non-concordance comptable.

Pour les instruments de capitaux propres de type « Actions », lorsque le modèle de gestion du portefeuille le permet, une option complémentaire est introduite pour limiter la volatilité des effets financiers de variation de Juste Valeur dans le compte de résultat. Sur option irrévocable, applicable à l'acquisition de l'instrument financier, le groupe peut choisir d'utiliser cette méthode comptable alternative et constater les variations de juste valeur des actions dans les autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI sans recyclage). En cas de décomptabilisation des actions concernées, la variation de juste valeur accumulée dans les autres éléments du résultat global n'est pas recyclée en résultat mais considérée comme des capitaux propres réalisés sur les exercices antérieurs.

Le Groupe CNP Assurances a opté majoritairement pour cette option relative aux Actions.

6.1.2 Attribution de la méthode comptable

La matrice de détermination de la méthode comptable applicable à chaque instrument financier est définie par le Groupe CNP Assurances. Les instruments financiers sont affectés d'une méthode comptable dès leur acquisition, en fonction d'une matrice de classification qui repose principalement sur :

- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier (SPPI) et
- Le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers (business model)

Critère SPPI

Le critère SPPI d'un instrument financier est considéré comme valide lorsque les conditions contractuelles de l'instrument financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Il s'agit d'instruments financiers de type obligataires simples et des prêts ou créances qui ne présentent pas d'exposition autre que le risque de crédit de l'émetteur.

Modèle de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de l'entité pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs similaires et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé (IFRS 9 § B4.1.2).

Ainsi, pour l'analyse du modèle de gestion, il est important de se fonder sur l'organisation actuelle du métier, avec un niveau de granularité qui reflète les unités de gestion (unités de suivi des risques et de la performance) (ex : entité, zone géographique, types de contrats, responsable de centre de profit...).

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » : L'objectif de ce modèle de gestion est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions ne doivent pas intervenir ou très peu. Certaines cessions sont toutefois autorisées (les cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, les cessions proches de la maturité de l'instrument, les cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que les cessions isolées même si elles sont significatives);
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion mixte « Collecte et Vente » : C'est un modèle de détention mixte en vue de recouvrer les flux de trésorerie par voie contractuelle et par voie de cession. Contrairement au modèle de gestion « Collecte », la vente des actifs est essentielle, et non accessoire. La cession d'actifs est, dans ce modèle de gestion, généralement à fréquence et d'une valeur plus élevées;
- Autres modèles de gestion.

L'arbre d'attribution de la méthode comptable

Le tableau suivant permet de recenser toutes les combinaisons possibles de méthode comptable attribuable à chaque instrument financier :

Nature	Caractéristiques (instrument)	Modèle de gestion (portefeuille)	Méthode comptable	Option
Instruments de capitaux propres	Actions	Collecte	Juste Valeur par résultat	JV par OCI sans recyclage
	Actions	Collecte et vente		JV par OCI sans recyclage
	Autres	Autres		
Instruments de dettes	SPPI	Collecte	Coût amorti	Juste Valeur désigné (1)
	SPPI	Collecte et vente	Juste Valeur par OCI	Juste Valeur désigné (1)
	SPPI	Autres	Juste Valeur par résultat	
	Non-SPPI			
Dérivés			Juste Valeur par résultat	

(1) Option de désignation pour réduire un cas de non-concordance comptable avec un autre instrument financier, un passif d'assurance, ...

6.1.3 Comptabilisation

Le Groupe CNP Assurances comptabilise les instruments financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés au coût amorti sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur sur la période est enregistrée :

- En compte de résultat pour les instruments relevant de cette méthode comptable ou
- Directement en capitaux propres OCI en tenant compte de la fiscalité différée.

La détermination de la juste valeur d'un instrument financier est déterminée en application de la norme IFRS 13 et présentée au §6.4.

Pour les instruments comptabilisés au coût amorti, le Groupe CNP Assurances applique la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Entités structurées

Du fait de son activité, CNP Assurances est amené à investir dans différentes natures d'instruments financiers pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du groupe, ainsi que pour son compte propre. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'allocation d'actifs et de diversification des risques financiers.

Selon la norme IFRS 12, les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Parmi les placements financiers du Groupe, les fonds de placement ainsi que les véhicules de titrisation répondent à la définition d'entités structurées.

Les intérêts du Groupe CNP Assurances dans les entités structurées non consolidées sont présentés dans les comptes consolidés à chaque arrêté annuel, conformément aux prescriptions d'IFRS 12 paragraphe 26 (« *L'entité doit fournir des informations qualitatives et quantitatives sur ses intérêts dans des entités structurées non consolidées, notamment sur la nature, l'objet, la taille, les activités et les modes de financement de l'entité structurée.* »)

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Au cas particulier des OPCVM, le contrôle est examiné pour chaque situation en fonction des critères suivants :

- La prise en compte de la relation entre agent et principal,
- La qualification du pouvoir entre le gestionnaire et le Groupe CNP Assurances,
- L'application d'un seuil d'appréciation de l'exposition à la variabilité des rendements.

Les intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle relatif aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan IFRS sous le libellé « Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés ». Les parts d'OPCVM sont valorisées sur la base de la valeur liquidative la plus récente. Les instruments financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du Groupe sur la base de leur contribution à cette valeur liquidative.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe CNP Assurances estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

6.1.4 Décomptabilisation

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe CNP Assurances a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

6.2 Modalités de dépréciations

6.2.1 Principe introduit par IFRS 9

Les instruments financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Ce modèle s'applique également aux créances de location et aux garanties financières

Aucune dépréciation n'est constatée sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dans la mesure où la juste valeur doit tenir compte du risque de contrepartie conformément à la norme IFRS 13.

Le modèle de dépréciation est fondé sur un objectif de comptabilisation des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* ou « ECL ») sur la durée de vie des actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

Selon ce principe, il s'agit d'évaluer la probabilité de survenance d'une perte de crédit et les manques à gagner en flux de trésorerie qui en résulteraient et ce, même s'il est plus probable qu'aucune perte de crédit ne sera subie. Cela implique d'intégrer, dans l'évaluation des pertes de crédit attendues, des informations prospectives (approche dite « forward-looking »).

L'approche générale repose sur deux bases d'évaluation :

- Les pertes attendues dans le cadre d'un événement de crédit sur les 12 prochains mois,
- Les pertes attendues dans le cadre d'un événement de crédit sur la durée de vie totale de l'actif financier.

Pour définir l'horizon de regard de la probabilité de défaut, les titres doivent être classés en fonction de leur dégradation de leur risque de crédit par rapport à leur acquisition.

En date d'arrêté suivant, plusieurs situations sont possibles :

- Stage 1 : Pas d'augmentation du risque de crédit de manière significative depuis la comptabilisation initiale ou niveau de risque faible : la perte attendue est estimée sur la probabilité d'un événement de crédit à 12 mois ;
- Stage 2 : Augmentation du risque de crédit de manière significative depuis la comptabilisation initiale ou risque élevé (*non Investment grade* par exemple) : la perte attendue est estimée sur la probabilité d'un événement de crédit à maturité ;
- Stage 3 : Survenance d'un événement de crédit, le risque de défaut devient avéré.

Le Groupe CNP Assurances exerce son jugement pour estimer lorsque l'instrument financier présente une dégradation significative du risque de crédit. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps. Le Groupe CNP Assurances s'appuie principalement sur les données des agences de notation.

Les actifs dont la notation à la date de clôture se situe dans l'environnement investment grade (notation supérieure à BBB-) sont considérés comme ne présentant pas de risque de dégradation significative du risque de crédit. Ils relèvent ainsi du Stage 1. Pour les actifs dont la notation à la date de clôture est inférieure, la dégradation du risque de crédit est évaluée sur une base multicritère :

- La dégradation de la notation depuis la date d'acquisition : le déclenchement du critère de dégradation lié à la notation est conditionné par l'écartement par rapport à la notation à l'acquisition. Lorsque ce critère est rempli, la dégradation du risque de crédit est considérée comme significative et amène à considérer l'actif en Stage 2 ;
- La supervision des actifs qui est effectuée par le Groupe sur la base des informations et études de marché disponibles. Les études qualitatives reposant sur des jugements d'experts amènent à affiner l'attribution du Stage voire à considérer l'actif en Stage 3.

6.2.2 Comptabilisation

La constatation d'une dépréciation est ainsi rendue obligatoire dès la date d'acquisition d'un instrument financier. En effet, dès l'acquisition d'un instrument financier, les pertes attendues peuvent être estimées en fonction

- D'une probabilité de défaut et
- D'une perte attendue en cas de défaut

L'estimation de ces paramètres reposent sur des scénarios macro-économiques multiples et pondérés par occurrence.

La dépréciation ainsi estimée est comptabilisée en résultat de l'exercice et varie tout au long de la période de détention de l'instrument financier jusqu'à extinction de l'exposition au risque de crédit de l'émetteur.

Les instruments financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « Stage 3 » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison par passage en pertes.

6.3 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe CNP Assurances pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

La norme IAS 40 relative à la comptabilisation de l'immobilier de placement a été amendée par la norme IFRS 17. En effet, IFRS 17 est venue préciser les conditions de comptabilisation de l'immobilier de placement aux paragraphes 30 à 32 de la norme IAS 40 selon le modèle du coût amorti ou de la juste valeur.

Il faut retenir qu'une méthode de comptabilisation unique doit être retenue pour un immeuble de placement donné qu'il soit détenu directement par l'entité ou indirectement via des parts de sociétés (de capitaux propres ou fonds) contrôlées au niveau groupe :

- La méthode d'évolution à la Juste Valeur en contrepartie du Résultat net est la méthode obligatoire pour les immeubles sous-jacents des contrats d'assurance participatifs.
- Les immeubles de placement détenus en direct et adossés intégralement face aux fonds propres ou à des contrats non participatifs peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat ou au coût amorti.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 modifiée suite à la publication d'IFRS 17, le Groupe CNP Assurances a choisi d'évaluer à la juste valeur les immeubles de placements qui sont des éléments sous-jacents de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le Groupe CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le Groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- La valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable des immeubles de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité internationale dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- La juste valeur des immeubles de placement qui, pour le Groupe CNP Assurances, sont supports de contrats en UC.

Valeur comptable des immeubles de placement (en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Immeubles de placement au coût amorti		
Valeur comptable brute	893,2	894,5
Cumul des amortissements	- 54,8	- 51,5
Cumul des pertes de valeur	- 81,1	- 91,2
Valeur comptable nette	757,4	751,9
Immeubles de placement en juste valeur	5 665,3	5 838,2
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	6 422,7	6 590,1

Immeubles de placement au coût amorti (en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Valeur nette comptable à l'ouverture	751,9	927,9
Acquisitions	1,9	17,4
Sorties	- 3,1	- 172,1
Amortissements de l'exercice	- 3,3	- 7,0
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 0,5	- 15,5
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	4,6	1,1
Autres variations	6,0	0,1
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	757,4	751,9

Immeubles de placement en juste valeur (en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Valeur nette comptable à l'ouverture	5 838,2	6 331,6
Acquisitions	30,3	61,3
Effets des variations de périmètre	-	-
Sorties	- 39,3	- 316,8
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 39,6	- 199,3
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	1,6	73,8
Variation de juste valeur	- 125,8	- 100,1
Ecarts de conversion	- 0,1	- 5,4
Autres variations	-	- 7,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	5 665,3	5 838,2

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

6.4 Inventaire des placements

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par mode de comptabilisation, le détail de la juste valeur des titres détenus par le Groupe CNP Assurances.

6.4.1 Inventaire des placements par catégorie comptable au 30 juin 2025

(en millions d'euros)		Prix de revient (1)	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins values nettes latentes
Actifs à la Juste Valeur par résultat	JV par résultat - Obligations d'Etat et assimilés					26 630,1	
	Obligations corporate non subordonnées					23 831,4	
	Obligations corporate subordonnées					4 149,9	
	Prêts et avances					3 638,9	
	TCN					635,3	
	Actions et assimilés					10 565,7	
	OPCVM					111 380,3	
Capitaux Propres Recyclable	Parts dans sociétés et fonds immobiliers					8 799,7	
	Autres ⁽²⁾					3 278,8	
	Total					192 910,1	
	Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable						
	Obligations d'Etat et assimilés	114 413,2	- 4 072,8	- 86,3	- 19 796,6	90 457,4	
Obligations corporate non subordonnées	91 490,5	- 787,6	- 160,2	- 5 798,7	84 744,0		
Obligations corporate subordonnées	3 023,7	- 23,9	- 5,3	- 174,9	2 819,6		
Prêts et avances	-	-	-	-	-	-	
TCN	9 486,5	116,4	- 7,7	21,7	9 616,9		
Total	218 413,9	- 4 767,9	- 259,5	- 25 748,6	187 637,9		
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	10 689,0			4 301,7	14 990,7	
	Titres de participations non consolidés	-			-	-	
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	-			-	-	
	Autres	-			-	-	
	Total	10 689,0			4 301,7	14 990,7	
Titres au coût amorti	Obligations d'Etat et assimilés	1 237,6	13,6	- 0,5		1 250,6	7,8
	Obligations corporate non subordonnées	2 403,3	10,3	- 4,1		2 409,5	12,2
	Obligations corporate subordonnées	124,9	0,0	- 0,2		124,8	- 0,4
	Prêts et avances	1,0	-	-		1,0	-
	TCN	-	-	-		-	-
	Total	3 766,7	23,9	- 4,8		3 785,8	4,1
Instruments dérivés ⁽³⁾	Instruments dérivés (juste valeur positive)					1 157,6	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 504,8	
	Total					652,8	
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	893,2	- 54,8	- 81,1	-	757,4	196,6
	Immeubles de placement en juste valeur	5 640,4	-	-	24,9	5 665,3	
	Total	6 533,6	- 54,8	- 81,1	24,9	6 422,7	196,6
TOTAL	239 403,2	- 4 798,8	- 345,4	- 21 421,9	406 399,9	200,6	

⁽¹⁾ Y compris les intérêts courus non échus

⁽²⁾ Autres fonds et titres de participations non consolidés

⁽³⁾ Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

Afin d'accélérer le processus d'arrêté semestriel, les dernières opérations d'achats ventes sur les valeurs mobilières sont comptabilisées en bas de bilan en tant qu'opérations en attente d'affectation pour un montant total de 2 milliards d'euros au 30 juin 2025

6.4.2 Inventaire des placements par nature au 30 juin 2025

(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Total
	Sur option	Obligatoire	Recyclable	Non Recyclable		
Obligations d'Etat et assimilés	1 253,6	25 376,4	90 457,4		1 250,6	118 338,1
Obligations corporate non subordonnées	1 372,3	22 459,1	84 744,0		2 409,5	110 984,9
Obligations corporate subordonnées	43,4	4 106,5	2 819,6		124,8	7 094,2
Prêts et avances	-	3 638,9	-		1,0	3 639,8
TCN		635,3	9 616,9		-	10 252,2
OPCVM		111 380,3				111 380,3
Instruments de dettes	2 669,3	167 596,5	187 637,9	-	3 785,8	361 689,5
Actions et assimilés		10 565,7		14 990,7		25 556,4
Parts dans sociétés et fonds immobiliers		8 799,7				8 799,7
Autres (parts de SNC, SCI, SAS)		3 278,8		-		3 278,8
Instruments de capitaux propres		22 644,3		14 990,7		37 634,9
Instruments dérivés (juste valeur positive)		1 157,6				1 157,6
Immeubles de placement en coût amorti					757,4	757,4
Immeubles de placement en juste valeur	4 287,0	1 378,3				5 665,3
Immobilier de placement	4 287,0	1 378,3	-	-	757,4	6 422,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (A)	6 956,3	192 776,7	187 637,9	14 990,7	4 543,2	406 904,8
Instruments dérivés passifs (juste valeur négative)		504,8				504,8
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (B)		504,8				504,8
TOTAL INVENTAIRE DES PLACEMENTS (A) - (B)	6 956,3	192 271,8	187 637,9	14 990,7	4 543,2	406 399,9

6.4.3 Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)		Prix de revient (1)	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins valeur nette latentes		
Actifs à la Juste Valeur par résultat	Obligations d'Etat et assimilés					24 666,1			
	Obligations corporate non subordonnées					23 569,3			
	Obligations corporate subordonnées					4 248,3			
	Prêts et avances					3 944,8			
	TCN					882,5			
	Actions et assimilés					10 026,2			
	OPCVM					107 696,5			
Capitaux Propres Recyclable	Parts dans sociétés et fonds immobiliers					8 663,1			
	Autres ⁽²⁾					3 066,6			
	Total					186 763,5			
	Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable								
Obligations d'Etat et assimilés	113 479,1	- 3 796,3	- 96,2	- 19 651,0	89 939,5				
Obligations corporate non subordonnées	92 284,8	- 938,0	- 175,5	- 6 313,4	84 857,9				
Obligations corporate subordonnées	3 132,0	- 32,7	- 5,8	- 199,1	2 894,4				
Prêts et avances	-	-	-	-	-				
TCN	11 442,2	190,0	- 9,1	33,0	11 656,0				
Total	220 338,1	- 4 577,1	- 286,6	- 26 130,5	189 343,8				
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	11 162,5			3 541,4	14 703,8			
	Titres de participations non consolidés	-			-	-			
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	-			-	-			
	Autres	-			-	-			
	Total	11 162,5			3 541,4	14 703,8			
Titres au coût amorti	Obligations d'Etat et assimilés	1 033,9	9,8	- 0,5		1 043,2	- 3,7		
	Obligations corporate non subordonnées	2 144,7	8,1	- 4,1		2 148,7	- 0,7		
	Obligations corporate subordonnées	94,8	0,0	- 0,1		94,7	0,4		
	Prêts et avances	1,0	-	-		1,0	-		
	TCN	-	-	-		-	-		
	Total	3 274,3	18,0	- 4,7		3 287,6	- 3,9		
Instruments dérivés ⁽³⁾	Instruments dérivés (juste valeur positive)					986,1			
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 640,5			
	Total					345,5			
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	894,5	- 51,5	- 91,2	-	751,9	194,5		
	Immeubles de placement en juste valeur	5 775,3	-	-	62,9	5 838,2			
	Total	6 669,7	- 51,5	- 91,2	62,9	6 590,1	194,5		
AL	241 444,6	-	4 610,6	-	382,5	-	22 526,2	401 034,3	190,6

(1) Y compris les Intérêts courus non échus

(2) Autres fonds et titres de participations non consolidés

(3) Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

6.4.4 Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Total
	Sur option	Obligatoire	Recyclable	Non Recyclable		
Obligations d'Etat et assimilés	1 434,6	23 231,5	89 935,5		1 043,2	115 644,8
Obligations corporate non subordonnées	1 461,1	22 108,2	84 857,9		2 148,7	110 576,0
Obligations corporate subordonnées	47,3	4 201,0	2 894,4		94,7	7 237,4
Prêts et avances	-	3 944,8	-		1,0	3 945,8
TCN		882,5	11 656,0		-	12 538,5
OPCVM		107 696,5				107 696,5
Instruments de dettes	2 942,9	162 064,6	189 343,8	-	3 287,6	357 638,9
Actions et assimilés		10 026,2		14 703,8		24 730,1
Parts dans sociétés et fonds immobiliers		8 663,1				8 663,1
Autres (parts de SNC, SCI, SAS)		3 066,6		-		3 066,6
Instruments de capitaux propres		21 756,0		14 703,8		36 459,8
Instruments dérivés (juste valeur positive)		986,1				986,1
Immeubles de placement en coût amorti					751,9	751,9
Immeubles de placement en juste valeur	4 295,4	1 542,8				5 838,2
Immobilier de placement	4 295,4	1 542,8	-	-	751,9	6 590,1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (A)	7 238,3	186 349,4	189 343,8	14 703,8	4 039,5	401 674,9
Instruments dérivés passifs (juste valeur négative)		640,5				640,5
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (B)		640,5				640,5
TOTAL INVENTAIRE DES PLACEMENTS (A) - (B)	7 238,3	185 708,8	189 343,8	14 703,8	4 039,5	401 034,3

6.4.5 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Les actions et assimilés peuvent être comptabilisées à la juste valeur par OCI non recyclables. Cette option irrévocable permet de limiter la volatilité du résultat puisque la variation de juste valeur comme les plus ou moins-values réalisées sont enregistrées en capitaux propres.

(en millions d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Juste Valeur	Dividendes liés	Gains/pertes latents	Juste Valeur	Dividendes liés	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	14 990,7	443,5	4 301,7	14 703,8	502,4	3 541,4
Parts détenues dans sociétés et fonds immobiliers	-	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	14 990,7	443,5	4 301,7	14 703,8	502,4	3 541,4
Impôts		-	- 884,7		-	- 688,9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)			3 417,0			2 852,5

6.4.6 Instruments de capitaux propres classés en JV OCI non recyclables décomptabilisés au cours de la période de reporting

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Juste valeur à la date de décomptabilisation	1 451,9	2 348,2
Dividendes liés	9,8	11,0
Profit ou perte cumulés au moment de la cession	280,6	668,7
Transfert de perte ou profit cumulé effectué entre des composantes des capitaux propres	362,6	796,3

La décomptabilisation résulte de décisions de gestion.

6.4.7 Réconciliation des annexes « Placements des activités d'assurance » et « Inventaire des placements »

(en millions d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Inventaire des placements	406 399,9	401 034,3
Bilan passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	504,8	640,5
Bilan actif - Placements des activités d'assurance	406 904,8	401 674,9
Ecart	-	-

6.5 Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si l'un ou plusieurs des indicateurs suivants se concrétisent : diminution significative du nombre de transactions, sensible augmentation du coût de liquidation, de la volatilité ou du *Z-spread*.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le Groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du Groupe CNP Assurances par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Les prix établis par les contreparties sont obtenus en principe tous les mois, notamment suite à la signature d'une lettre de liquidité. Les valorisations communiquées par les contreparties correspondent à une valeur économique des titres.

Le Groupe CNP Assurances vérifie, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation lorsque cela est possible (estimation de cash flows futurs par exemple) ou interroge les contreparties quant aux méthodologies employées si nécessaire. Les valeurs des contreparties examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le Groupe CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des contreparties que de la qualité des ratings des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des immeubles

Les placements immobiliers du Groupe CNP Assurances sont évalués à la Juste Valeur en contrepartie du résultat net lorsqu'ils sont des actifs sous-jacents à des contrats d'assurance ou des contrats financiers. Les immeubles exclusivement adossés au fonds propres du Groupe restent comptabilisés au coût amorti. La Juste Valeur de ces actifs est mentionnée dans les annexes des comptes.

Tous les actifs immobiliers du Groupe font donc l'objet d'une expertise annuelle qui vise à établir le montant pour lequel ceux-ci figurent dans les comptes à la date de clôture. Les évaluations sont principalement effectuées au cours du 2nd semestre de l'exercice.

Les techniques de valorisations reposent sur des modèles et hypothèses revues annuellement. Celles-ci sont mises à jour en fonction de l'état locatif de l'immeuble, de son entretien, de sa localisation et de son exposition aux risques environnementaux (inondation).

Le parc immobilier de CNP Assurances est majoritairement composé d'immeubles avec une forte concentration sur Paris et la 1^{ère} couronne.

Les évaluations de la Juste Valeur sont effectuées sur un rythme annuel par des experts indépendants qui sont tous membres de l'AFREXIM, accrédités RICS et signataires de la Charte de l'Expertise Immobilière. La nomination des experts est sujette à rotation régulière.

Les techniques de valorisation employées par les experts sont de 3 natures différentes :

- Capitalisation : les loyers perçus sont capitalisés par un taux de rendement estimé ;
- Discounted Cash-Flows (DCF) : les flux futurs liés à l'exploitation de l'immeuble (business plan) sont actualisés à un taux de marché ; et
- Comparaison avec des transactions comparables sur le marché, intervenues ou en cours de réalisation.

La Juste Valeur retenue par l'expert est la plupart du temps une valeur centrale d'une combinaison de méthodes adaptées au bien immobilier.

Catégories de juste valeur

Le Groupe CNP Assurances distingue trois catégories d'instruments financiers :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif.

La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le Groupe CNP Assurances est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le Groupe CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les dérivés cotés sur un marché organisé.

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré – dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les TCN qui, n'étant plus cotés, sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread* ;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires ;
- tout autre instrument financier traité de gré à gré.

Les titres structurés détenus par le Groupe CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

CNP Assurances dispose de valorisations effectuées en interne, ou par un valorisateur sur ses produits complexes en prestation déléguée. Ces produits regroupent des titres structurés et des produits dérivés de couverture. La nature complexe de ces produits impose l'utilisation de modèles et méthodes de valorisation sophistiquée, reposant en général sur une approche probabiliste.

Globalement ces deux catégories de produits, sont évaluées avec les modèles de place et avec l'utilisation des données de marché requises pour chaque modèle à la date de calcul (voir ci-dessous).

<u>Titres structurés</u>	<u>Modèles / Méthodes</u>
Obligations structurées de Taux	LMM (<i>Libor Market Model</i>) à quatre facteurs <i>Hybrid Equity Black-FX Model</i> <i>Hull-White</i> un facteur
Obligations structurées indexées Actions	Modèle de <i>Dupire</i> Modèle de <i>Heston</i> Hybride EQ <i>Dupire</i> - IR <i>Hull White</i> à un facteur
Structurés complexes Inflation à montage	Modèle de <i>Jarrow-Yildirim</i>

<u>Classe d'actifs</u>	<u>Instrument financier</u>	<u>Modèles / Méthodes</u>
Instruments dérivés de taux	Swap de taux	Actualisation des flux en <i>Bicourbe</i>
	Swap à composante optionnelle	Modèle de <i>Black</i>
	Cap/Floor	Modèle de <i>Smile</i> (SABR) <i>Hull-White</i> à un facteur (Vol Stochastique) Réplication des CMS
Instruments dérivés de l'inflation	Swap inflation	Modèle de <i>Black</i> Modèle de <i>Smile</i> (SABR)
Instruments dérivés de crédit	Options sur CDS	Formule de <i>Black-Scholes</i> (volatilités Markit)
Instruments dérivés Actions	Put Garanties Planchers	Modèle <i>Heston</i> calibré sur toute la surface de volatilité implicite pour le SX5E et <i>Black-Scholes</i> avec volatilité historique pour les fonds EMTXGC et QW1M
	Put Sur CAC et SX5E	Modèle <i>Black-Scholes</i> avec la surface de volatilité construite à partir de prix d'options cotés sur Bloomberg
Instruments dérivés de change	Swap JPY (Avec Options de change à chaque Swaplet)	Modèle <i>FX Basket</i> (FXBA) avec <i>Black-Scholes</i> (volatilités Reuters)
Fonds	Options sur fonds (Quattro)	Modèle <i>Black Basket</i> avec volatilité historique

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ainsi qu'à une actualisation des dividendes futurs (DDM). Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie.

6.5.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 30 juin 2025

	Montant au bilan		Juste valeur	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actifs à la juste valeur par le résultat	192 910,1	-	192 910,1	151 167,0	21 194,9	20 548,2
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	202 628,6	-	202 628,6	184 737,4	16 276,9	1 614,2
Instruments dérivés	1 157,6	-	1 157,6	0,0	1 157,6	-
Total Actifs financiers à la juste valeur	396 696,3		396 696,3	335 904,4	38 629,5	22 162,4
Immobilier de placement à la juste valeur	5 665,3	-	5 665,3	110,0	5 555,3	-
Immobilier de placement au coût amorti	757,4	196,6	953,9	0,1	953,9	-
Total Immobiliers de placement	6 422,7	196,6	6 619,2	110,1	6 509,2	-
Passifs relatifs à des contrats financiers	1 924,7	-	1 924,7	284,1	1 640,6	-
Dettes subordonnées (y compris intérêts courus)	6 933,9	- 311,0	6 622,9	-	6 622,9	-
Instruments dérivés passifs	504,8	-	504,8	-	504,8	-
Total Passifs financiers	9 363,4	- 311,0	9 052,4	284,1	8 768,3	-

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025
Titres de créances	8 696,8
<i>dont obligations structurées</i>	1 291,5
Parts de SCI	8 799,7
Fonds de placement	4 859,1
Placements adossés à des contrats financiers	13 093,3
Autres (dont instruments dérivés)	3 180,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	38 629,5

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025
Titres de créances	2 570,6
<i>dont obligations structurées</i>	294,8
Parts de SCI	-
Fonds de placement	15 808,5
Placements adossés à des contrats financiers	2 568,5
Autres (dont instruments dérivés)	1 214,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	22 162,4

Dans la mesure où les dérivés du Groupe sont collatéralisés, le risque de contrepartie est limité. De plus, le montant de « CVA » (Credit Value Adjustment) est non significatif, au vu de la nature même des instruments financiers à terme de CNP Assurances et de l'assiette de calcul.

6.5.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2024

	Montant au bilan	Juste Valeur	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs à la juste valeur par le résultat	186 763,5	186 763,5	144 721,1	21 017,3	21 025,0
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	204 047,7	204 047,7	185 729,9	16 981,9	1 335,9
Instruments dérivés	986,1	986,1	-	986,1	-
Total Actifs financiers à la juste valeur	391 797,2	391 797,2	330 451,0	38 985,3	22 360,9
Immobilier de placement à la juste valeur	5 838,2	5 838,2	-	5 838,2	-
Immobilier de placement au coût amorti	751,9	946,4	-	946,4	-
Total Immobiliers de placement	6 590,1	6 784,6	-	6 784,6	-
Passifs relatifs à des contrats financiers	2 019,3	2 019,3	281,4	1 737,8	-
Dettes subordonnées (y compris intérêts courus)	7 596,6	7 181,7	-	7 181,7	-
Instruments dérivés passifs	640,5	640,5	-	640,5	-
Total Passifs financiers	10 256,4	9 841,5	281,4	9 560,1	-

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024
Titres de créances	8 312,0
<i>dont obligations structurées</i>	1 201,2
Parts de SCI	8 663,1
Fonds de placement	3 753,3
Placements adossés à des contrats financiers	15 410,9
Autres (dont instruments dérivés)	2 846,0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	38 985,3

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2024
Titres de créances	2 586,1
<i>dont obligations structurées</i>	249,5
Parts de SCI	-
Fonds de placement	16 077,7
Placements adossés à des contrats financiers	2 534,0
Autres (dont instruments dérivés)	1 163,1
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	22 360,9

6.5.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

	30/06/2025													Valeur comptable de clôture
	Valeur comptable d'ouverture	Entrée de périmètre	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par résultat	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par OCI	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la Juste Valeur par résultat	Dépréciation	Ecarts de conversion	Autres mouvements	
<i>(en millions d'euros)</i>														
Instruments à la juste valeur par résultat	21 025,0	-	632,4	- 679,7	33,0	- 221,3	- 176,3	-	-	- 64,9	-	- 0,0	-	20 548,2
Instruments à la juste valeur par Capitaux Propres	1 335,9	-	90,5	-	257,5	-	-	- 10,6	- 59,0	-	- 0,1	-	-	1 614,2
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers à la juste valeur	22 360,9	-	722,9	- 679,7	290,5	- 221,3	- 176,3	- 10,6	- 59,0	- 64,9	- 0,1	- 0,0	-	22 162,4
Immobilier de placement en juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilier de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	31/12/2024													Valeur comptable de clôture
	Valeur comptable d'ouverture	Entrée de périmètre	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par résultat	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par OCI	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la Juste Valeur par résultat	Dépréciation	Ecarts de conversion	Autres mouvements	
<i>(en millions d'euros)</i>														
Instruments à la juste valeur par résultat	21 090,8	153,0	2 643,8	- 1 232,4	167,8	- 54,9	- 1 013,0	-	-	525,8	-	- 1,8	- 1 254,2	21 025,0
Instruments à la juste valeur par Capitaux Propres	1 852,0	-	233,2	- 40,9	-	- 675,0	-	- 51,5	49,0	-	-	-	- 30,9	1 335,9
Instruments dérivés	21,1	-	-	-	-	-	- 21,1	-	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers à la juste valeur	22 963,8	153,0	2 877,0	- 1 273,3	167,8	- 729,9	- 1 034,0	- 51,5	49,0	525,8	-	- 1,8	- 1 285,1	22 360,9
Immobilier de placement en juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilier de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

6.6 Comptabilité de couverture

IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Le Groupe a cependant décidé d'appliquer les dispositions relatives à la microcouverture d'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2023. Concernant la macrocouverture, les dispositions de l'Union européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

La comptabilité de couverture constitue un mode dérogatoire d'enregistrement comptable dont l'objectif est de neutraliser l'impact de la volatilité du dérivé sur le résultat. Elle s'applique à une relation de couverture qui est un lien entre

- un élément couvert (ex: un emprunt) ;
- un risque (ex: le risque de taux) ;
- un instrument de couverture (ex: un swap, un cap).

Elle comprend trois traitements comptables différents:

- la couverture de juste valeur (« *fair value hedge* »)
- la couverture de flux de trésorerie (« *cash-flow hedge* »)
- la couverture d'un investissement net à l'étranger (« *net Investment hedge* »).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

Le Groupe CNP Assurances pratique uniquement la couverture de flux de trésorerie dans le cadre de ses activités et couvre essentiellement les risques de change en devises.

6.6.1 Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs libellés en devises.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres (réserve de couverture des flux de trésorerie) tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le Groupe CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en termes de gestion des risques. Le Groupe CNP Assurances formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant.

La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	Réserve de couverture de flux de trésorerie au 30 juin 2025			
	Notionnel	Variation de la réserve sur la période	Recyclage en résultat sur la période	Impôts différés
Instruments dérivés de change	1 036,8	- 97,2	118,3	- 5,4
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	-	- 5,4	-
Total	1 036,8	- 97,2	112,9	- 5,4

(en millions d'euros)	Réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2024			
	Notionnel	Variation de la réserve sur la période	Recyclage en résultat sur la période	Impôts différés
Instruments dérivés de change	1 155,1	43,0	- 69,1	6,7
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	-	- 10,8	-
Total	1 155,1	43,0	- 79,8	6,7

Deux types d'instruments dérivés de couverture sont utilisés par le groupe et font partie des instruments désignés comme tels par CNP Assurances.

a) Les swaps de devises

Les instruments dérivés de couverture correspondent à deux swaps de devises visant à se prémunir de l'impact des fluctuations de change :

- sur le paiement annuel des coupons de deux émissions subordonnées libellées en devise étrangère (dollars US uniquement) ;
- sur le nominal de chaque titre émis, au moment de l'émission et au moment du remboursement ;

Les opérations concernées sont les suivantes :

- la première opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis en janvier 2016 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 22 janvier 2029 contre le risque de change entre le dollar US et l'euro ;
- la deuxième opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis le 7 avril 2021 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 7 avril 2031 contre le risque de change entre le dollar US et l'euro.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie décrit ci-dessus : au 30 juin 2025, la part inefficace constatée a été comptabilisée en résultat pour un montant de l'ordre de 8M€ en charge de financement. Les écarts de « *basis spread* » dans les relations de couverture sont régulièrement calculés et sont jugés peu significatifs.

b) Achat d'options de change ou de taux

Au 30 juin 2025, il n'y a plus d'opérations de couverture par l'achat d'options de change ou de taux susceptibles de respecter les critères retenus pour la mise en place d'une comptabilité de couverture.

c) Swaps de taux

Les instruments dérivés de taux d'intérêt correspondent à un swap de taux visant à minimiser la volatilité des charges financières concernant le paiement d'intérêts d'une dette long terme. L'opération concernée porte sur une dette long terme souscrite en 2022 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 30 septembre 2032 contre le risque de taux.

6.7 Exposition aux dettes souveraines par zone géographique

6.7.1 Exposition aux dettes souveraines par zone géographique juin 2025

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la JV par OCI	Titres au coût amorti (Hors prêts et créances)	Actifs à la juste valeur par résultat	Total Expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Total Exposition directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
France (y compris DOM-TOM)	53 793,9	629,7	981,3	55 405,0	1 237,2	56 642,2	40,6%
Brésil	2 375,2	6,3	25 715,4	28 105,3	-	28 105,3	20,2%
Espagne	9 991,3	65,7	40,8	10 097,7	15,9	10 113,6	7,3%
Italie	8 520,6	31,4	82,4	8 634,3	-	8 634,3	6,2%
Belgique	7 398,5	250,7	78,7	7 727,9	952,3	8 680,2	6,2%
Allemagne	5 196,4	134,8	195,3	5 526,5	1 072,8	6 599,3	4,7%
Autriche	2 142,7	65,1	6,1	2 213,8	-	2 213,8	1,6%
Pays-Bas	889,8	-	4,8	894,5	-	894,5	0,6%
Portugal	596,2	1,4	3,2	600,8	98,7	699,5	0,5%
Finlande	595,5	9,4	1,0	605,8	-	605,8	0,4%
Canada	534,5	-	-	534,5	-	534,5	0,4%
Pologne	184,8	-	2,6	187,4	-	187,4	0,1%
Roumanie	135,1	-	-	135,1	-	135,1	0,1%
Slovénie	112,1	-	-	112,1	-	112,1	0,1%
Mexique	106,8	-	-	106,8	-	106,8	0,1%
Irlande	86,0	-	1,4	87,4	-	87,4	0,1%
Grèce	-	8,4	-	8,4	-	8,4	0,0%
Norvège	0,5	-	-	0,5	-	0,5	0,0%
Royaume-Uni	-	-	45,5	45,5	194,4	239,9	0,2%
Autres (3)	13 506,9	635,0	638,7	14 780,6	-	14 780,6	10,6%
TOTAL DES DETTES SOUVERAINES	106 166,8	1 837,9	27 797,0	135 810,0	3 571,3	139 381,3	100,0%

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

(3) Principalement constitué de titres supranationaux.

Les dettes souveraines incluent les obligations émises par des organismes publics bénéficiant de la garantie de l'Etat ou détenus par l'Etat.

Au 30 juin 2025, l'exposition directe totale du Groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 135,8 milliards d'euros dont 78% portent sur des actifs à la juste valeur par OCI. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

Avec les prises en pension, l'exposition globale s'élève à 139,4 milliards d'euros.

Aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

6.7.2 Exposition aux dettes souveraines par zone géographique 2024

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la JV par OCI	Titres au coût amorti (Hors prêts et créances)	Actifs à la juste valeur par résultat	Total Expositions directes ⁽¹⁾	Prises en pension	Total Exposition directes et indirectes ⁽²⁾	Exposition en %
France (y compris DOM-TOM)	51 930,8	382,1	1 063,4	53 376,3	1 088,3	54 464,6	40,5%
Espagne	10 013,4	59,3	40,5	10 141,9	199,9	10 341,7	7,7%
Italie	8 865,2	30,9	81,7	8 982,2	-	8 982,2	6,7%
Belgique	7 361,9	223,9	78,0	7 663,7	1 246,4	8 910,1	6,6%
Allemagne	4 897,9	135,7	195,6	5 229,2	1 072,8	6 301,9	4,7%
Brésil	2 381,3	92,1	24 214,1	26 719,9	1,0	26 718,8	19,9%
Autriche	1 850,0	41,2	6,1	1 918,5	-	1 918,5	1,4%
Portugal	589,2	-	3,2	592,4	97,6	690,0	0,5%
Canada	433,2	-	-	433,2	-	433,2	0,3%
Pays Bas	356,3	-	15,0	371,3	-	371,3	0,3%
Pologne	183,0	-	-	209,0	-	209,0	0,2%
Slovenie	147,4	-	1,4	148,8	-	148,8	0,1%
Roumanie	144,2	-	-	144,2	-	144,2	0,1%
Mexique	108,4	-	-	108,4	-	108,4	0,1%
Norvège	94,9	-	19,1	200,4	-	200,4	0,1%
Luxembourg	92,2	10,3	1,5	104,0	-	104,0	0,1%
Royaume Uni	73,6	-	-	73,8	-	73,8	0,1%
Norvege	3,4	-	-	6,2	-	6,2	0,0%
Grèce	-	9,0	0,1	9,1	-	9,1	0,0%
Autres (3)	13 047,6	555,7	831,1	14 444,7	-	14 444,7	10,7%
TOTAL DES DETTES SOUVERAINES	102 573,7	1 540,2	26 550,7	130 877,0	3 704,0	134 581,0	100,0%

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

(3) Principalement constitué de titres supranationaux.

Les dettes souveraines incluent les obligations émises par des organismes publics bénéficiant de la garantie de l'Etat ou détenus par l'Etat.

6.8 Opérations en devises

Au niveau de chaque entité au sein du Groupe CNP Assurances, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par le dernier cours disponible du mois précédent.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 6.6 ci-dessus.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle des entités du Groupe et qui ne sont pas couverts par des dérivés de change représentent au 30 juin 2025 comme en 2024, moins **de 0,5 %** de l'actif et du passif consolidés.

Note 7 Actifs et passifs relatifs aux contrats

7.1 Principes et méthodes comptables IFRS 17 Contrats d'assurance

7.1.1 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » a été publiée le 18 mai 2017, amendée en date du 25 juin 2020 et adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE).

Elle prescrit les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application depuis le 1er janvier 2023 (avec exercice comparatif obligatoire en 2022).

La norme IFRS 17 s'applique :

- (i) aux contrats d'assurance et de réassurance émis ;
- (ii) à l'ensemble des traités de réassurance comportant un risque d'assurance significatif ;
- (iii) ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 prescrit la distinction entre le contrat d'assurance et les autres composantes :

- (i) certains dérivés incorporés ;
- (ii) les composantes d'investissement distinctes ;
- (iii) les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel.

Par conséquent, ces composantes font l'objet d'une comptabilisation distincte en fonction des normes qui leur sont applicables.

Ainsi, pour CNP Assurances, les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 17 incluent :

- 8) Les contrats d'assurance comportant un transfert de risque significatif à l'assureur. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- 9) Les contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- Soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- Soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

7.1.2 L'agrégation des contrats en groupes de contrats

La norme IFRS 17 introduit la notion de granularité pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les contrats d'assurance sont regroupés de la manière suivante :

- En premier lieu, définition d'un portefeuille de contrats constituant un groupe de contrats gérés ensemble et soumis à des risques similaires ;
- En second lieu, le portefeuille est divisé en trois groupes comptables lors de la souscription pour le calcul et le suivi de la marge sur services contractuels (CSM).

Ainsi, conformément au paragraphe 16 de la norme IFRS 17, le Groupe CNP Assurances divise ses portefeuilles de contrats d'assurance émis, pour définir les trois groupes de profitabilité suivants :

1. les groupes de contrats onéreux à leur première comptabilisation ;

2. les groupes de contrats profitables à leur première comptabilisation (sans possibilité significative de devenir onéreux) ;
3. les groupes de contrats profitables à leur première comptabilisation avec possibilité significative de devenir onéreux au cours de la vie du groupe de contrats.

La norme n'impose pas l'ordre dans lequel appliquer ces critères pour la création des groupes de contrats.

CNP Assurances détermine le groupe et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats, ou le modèle comptable, sauf lorsqu'il y a modification du contrat au sens du paragraphe 72 de la norme.

Dès lors qu'un groupe de contrats est onéreux, CNP Assurances comptabilise immédiatement une perte en résultat. La composante de perte est suivie extra-comptablement jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable.

Dans le cadre de l'établissement des comptes semestriels, le Groupe CNP Assurance a opté pour la possibilité de revoir les estimations comptables des états financiers intermédiaires dans le cadre de l'arrêté annuel.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé par CNP Assurances lorsque :

- (i) le contrat d'assurance est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée ; ou que
- (ii) les modifications apportées au contrat entraînent sa décomptabilisation, quand les termes d'un contrat d'assurance sont modifiés et que ce changement entraîne la décomptabilisation du contrat initial et la comptabilisation du nouveau contrat modifié.

7.1.3 Frontière des contrats et estimation du Best Estimate (BE)

IFRS 17 indique qu'une entité doit inclure dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs dans le périmètre de chaque contrat du groupe. CNP Assurances peut estimer les flux de trésorerie futurs à un niveau d'agrégation plus élevé, puis affecter les flux à des groupes de contrats individuels.

Les estimations des flux de trésorerie futurs intègrent, de manière impartiale, toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

CNP Assurances doit estimer la valeur attendue (c'est-à-dire la moyenne pondérée par les probabilités) de l'ensemble des résultats possibles.

Les estimations de flux de trésorerie futurs :

- (a) intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. L'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne pondérée selon les probabilités) de l'éventail complet des résultats possibles est estimée ;
- (b) reflètent le point de vue de CNP Assurances, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes cadrent avec les prix de marché observables pour ces variables ;
- (c) sont à jour — les estimations reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ;
- (d) sont explicites.

L'évaluation économique utilisée s'appuie sur la moyenne de nombreuses trajectoires économiques. Pour assurer la pertinence de ces estimations, CNP Assurances tient compte des actions entreprises par le management ainsi que par ses partenaires y compris dans des conditions de marchés éloignées de la situation actuelle.

7.1.4 Utilisation du carve-out européen sur les cohortes annuelles

A l'adoption de la norme en date du 19 novembre 2021, l'Union Européenne a prévu une exemption facultative de l'application de l'exigence de cohortes annuelles définie au paragraphe 22 de la norme. CNP Assurances a pris l'option d'utiliser cette exemption afin de mieux retranscrire la réalité économique des contrats d'assurances qu'elle émet et de permettre le regroupement des contrats émis à plus d'une année d'intervalle au sein d'un même groupe de contrat.

L'exigence de cohortes annuelles n'est pas appliquée par CNP Assurances aux groupes de contrats présentant les critères suivants introduits par l'Union Européenne :

- (a) Groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, et dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie d'autres contrats versés aux titulaires de polices, ou qui subissent l'incidence de tels flux.
- (b) Groupes de contrats d'assurance qui sont gérés sur plusieurs générations et remplissent les conditions énoncées à l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE et pour lesquels l'application de l'ajustement égalisateur a reçu l'accord des autorités de contrôle.

Les principaux contrats concernés chez CNP Assurances sont :

- Les affaires directes des portefeuilles d'épargne-retraite comptabilisées sous le modèle VFA ;
- Les affaires acceptées des portefeuilles d'épargne-retraite qui sont le plus souvent qualifiées de contrats d'investissement à participation discrétionnaire.

L'Union Européenne doit réexaminer, au plus tard le 31 décembre 2027, l'exemption de l'exigence de cohortes annuelles pour les contrats avec mutualisation intergénérationnelle et avec compensation des flux de trésorerie, en tenant compte de l'examen post-mise en œuvre de la norme IFRS 17 réalisé par l'IASB (*Post Implementation Review*).

7.1.5 Modèles d'évaluation des groupes de contrats

La Building Block Approach (BBA) ou Modèle Général

Ce modèle s'applique par défaut à tous les contrats qui entrent dans le périmètre de la norme et qui ne sont pas comptabilisés à l'aide d'un des deux autres modèles.

Le passif est valorisé selon une approche « building blocks » composée :

- (i) d'un premier bloc égal à la valeur actuelle des cash-flows futurs (« Best Estimate – BE ») ;
- (ii) d'un ajustement pour risques non-financiers, afin de tenir compte de l'incertitude relative aux flux futurs, en montant et dans leur timing (« Risk Adjustment – RA ») ;
- (iii) d'une « marge sur services contractuels » (« Contractual Service Margin – CSM »).

La CSM représente le profit attendu non encore acquis par CNP Assurances, pour un groupe de contrats d'assurance. Elle est comptabilisée au passif, puis constatée en résultat au rythme des services fournis, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat et ne fera pas l'objet d'une CSM négative.

La Variable Fee Approach (VFA)

Cette méthode adaptée du modèle BBA est obligatoire pour les contrats à participation directe. Il s'agit de la méthode comptable la plus utilisée par le Groupe car particulièrement adaptée aux contrats participatifs d'épargne ou de retraite, aussi bien pour les contrats libellés en euros ou en unités de compte qui représentent environ 95 % de l'activité.

Ce modèle « Variable Fee Approach » (VFA) est prescrit pour les groupes de contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- (a) Les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- (b) L'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;

- (c) Une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

La norme IFRS 17 précise que toutes les références à des « contrats d'assurance » s'appliquent également à l'ensemble des contrats rentrant dans son champ d'application, et donc aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Toutefois, le paragraphe B109 d'IFRS 17 précise que les contrats de réassurance (émis ou détenus) ne peuvent pas être qualifiés de contrats d'assurance avec participation directe, ce qui exclut l'utilisation de la VFA pour la réassurance.

La Premium Allocation Approach (PAA)

Ce modèle basé sur une approche par allocation des primes sur la durée des contrats (« Premium Allocation Approach » – PAA), dont l'application est facultative, est une simplification du modèle général. Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues. Le passif est ensuite ajusté en fonction :

- Des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA et
- De la couverture restante.

Aucune CSM n'est calculée. Les cash-flows d'acquisition peuvent être activés ou comptabilisés en charges.

La norme précise que le modèle PAA peut être utilisé :

- (a) dès lors qu'il fournit une approximation de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrat qui ne diffère pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général ; Le paragraphe 54 de la norme précise les cas dans lesquels cette condition ne peut pas être vérifiée ; ou,
- (b) pour les contrats dont la période de couverture (y compris la couverture au titre des primes comprises dans la frontière des contrats) est inférieure ou égale à 1 an.

Conformément au paragraphe 69 de la norme IFRS 17, ce modèle comptable peut également être appliqué aux traités de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères.

Le tableau ci-dessous, synthétise les principaux périmètres de produits du Groupe CNP Assurances et le modèle d'évaluation appliqué :

Modèle comptable	Périmètre	Sous-catégorie	Description
VFA	Epargne et Retraite individuelle	Epargne « pure »	« Contrats avec participation directe : justification » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée.
		Retraite individuelle (rentes différées)	« Contrats avec participation directe : justification » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. En outre, une partie des contrats analysés offrent également une revalorisation sous forme de PB pendant la phase de restitution. Pour ceux n'offrant pas de revalorisation sous forme de PB lors de la phase de restitution (et <i>a fortiori</i> pour ceux qui en proposent), le niveau des annuités versées lors de la phase de restitution dépend bien en proportion substantielle de la revalorisation obtenue lors de la phase de constitution.
		Retraite individuelle (rentes immédiates)	« Contrats avec participation directe : justification » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée.

			Les contrats étudiés offrent de la PB sur la phase de restitution.
VFA	Retraite collective	Epargne – Retraite Collective (hors L441)	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. En outre, la majorité des contrats analysés offrent également une revalorisation sous forme de PB pendant la phase de restitution. Pour ceux qui ne proposent pas de revalorisation sous forme de PB lors de la phase de restitution (et <i>a fortiori</i> pour ceux qui en proposent), le niveau des annuités versées lors de la phase de restitution dépend de la revalorisation obtenue lors de la phase de constitution.
		Contrats relevant de l'article L441 du Code des Assurances	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. Pour ces produits, le niveau des prestations dépend de la revalorisation des points qui est fonction de la richesse du régime (i.e. le taux de couverture) : ce taux dépend notamment de la revalorisation (notamment sous forme de PB) de la PTS.
BBA	Prévoyance individuelle et collective	N/A	Ces produits n'ont pas pour vocation à fournir un service financier aux assurés.
	Assurance emprunteur	N/A	

L'utilisation du modèle PAA est restreinte au sein du Groupe. La méthode est notamment appliquée à quelques contrats brésiliens éligibles au cadre d'application de ce modèle.

7.1.6 Ajustement pour risques non-financiers (RA)

La norme IFRS 17 définit l'ajustement pour risques non-financiers (« Risk Adjustment – RA ») comme la compensation ou l'indemnité (au-delà de l'estimation actuelle des flux futurs de trésorerie à décaisser) que requiert l'entité pour supporter l'incertitude associée au calendrier et aux montants des flux de trésorerie, engendrée par les risques non-financiers. En conséquence, la valeur du RA au bilan donne, une information sur le degré d'incertitude des flux futurs de trésorerie mais également sur l'aversion au risque de l'entité.

L'ajustement au titre des risques non-financiers correspond donc au montant compensatoire qu'il serait raisonnable pour l'assureur de payer pour être dégagé du risque non financier. Il a pour objectif d'évaluer l'effet de l'incertitude liée aux risques non-financier sur le montant et le calendrier des flux futurs.

7.1.7 Unités de couverture

Le nombre total d'unités de couverture d'un groupe de contrat correspond à la quantité de services fournis par les contrats du groupe sur la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont déterminées à la fin de chaque période de reporting de manière prospective en prenant en compte :

- La quantité de prestations fournies par les contrats du groupe ;
- La période de couverture attendue des contrats du groupe ; et
- La probabilité de survenance d'événements assurés, uniquement dans la mesure où ils affectent la période de couverture attendue des contrats du groupe.

Lorsque l'unité de couverture a été déterminée, elle est utilisée pour allouer les revenus et les dépenses à chaque période de reporting. Les revenus sont reconnus au rythme du service de la couverture fournie dans chaque période, tandis que les dépenses sont reconnues sur la base des coûts attendus associés à la couverture fournie.

Pour chaque groupe de contrats évalué selon le modèle VFA et BBA et présentant une CSM positive relative à plusieurs périodes, à la fin d'une période de reporting, CNP Assurances comptabilise en résultat net un montant de cette marge sur services contractuels (CSM) du groupe de contrats d'assurance pour représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période écoulée.

Pour déterminer ce montant, CNP Assurances :

- (a) définit les unités de couverture du groupe, dont le nombre correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fournis par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fournis et de la période de couverture prévue ;
- (b) répartit la marge sur services contractuels à la date de clôture (avant la comptabilisation en résultat net du montant représentant les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de la période) également entre chacune des unités de couverture qu'elle a fournies dans la période considérée et qu'elle s'attend à fournir ultérieurement ;
- (c) comptabilise en résultat net le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

A titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux type de contrat :

- Epargne : Provisions Mathématiques,
- Retraite : Provisions Mathématiques,
- Emprunteur : Capital restant dû,
- Prévoyance individuelle :
 - Risque obsèques : Capital assuré.
 - Risque dépendance : Capital équipement.
- Prévoyance collective : contrat annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, CNP Assurances effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des résultats fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en prenant compte de tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite géré en VFA, profitable à la date d'arrêt, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

7.1.8 La Variable Fee Approach (VFA) ou Méthode des honoraires variables

La méthode des honoraires variables (VFA) est, comme indiqué plus haut, l'une des trois méthodes d'évaluation des groupes de contrats d'assurance selon IFRS 17.

La VFA s'applique aux contrats à participation contractuelle où :

- (i) l'assuré « participe » à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés ;
- (ii) CNP Assurances s'attend à verser à l'assuré une part substantielle des « rendements en juste valeur » des éléments sous-jacents ; et
- (iii) CNP Assurances s'attend à ce qu'une part significative des montants versés à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

La VFA est obligatoire pour tous « contrat avec participation directe », à savoir les contrats comprenant des fonds distincts et les contrats à capital variable, par exemple. CNP Assurances y recourt aussi pour les contrats d'assurance ayant des composantes investissement.

Les conditions énoncées au paragraphe B101 de la norme IFRS 17 font que les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats au titre desquels l'obligation de CNP Assurances envers le titulaire du contrat correspond à l'écart net entre :

- (a) L'obligation de payer au titulaire du contrat une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- (b) Des honoraires variables que l'entité déduit en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance et qui correspondent à la différence entre le montant de la part revenant à la compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents, et les flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

7.1.9 Taux d'actualisation

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de ces flux.

Ainsi, les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie futurs doivent être construits conformément aux dispositions de la norme.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées par CNP Assurances peuvent varier selon les marchés. Elles sont généralement fondées sur les taux de marché observés et construite à partir de la courbe de taux sans risques. Une prime de risque spécifique aux portefeuilles concernés est ensuite ajoutée

Les courbes de taux d'actualisation utilisées peuvent être différentes des courbes utilisées pour d'autres besoins de modélisation actuarielle, tels que la tarification des contrats d'assurance ou la gestion des risques.

Cette section concerne toutes les monnaies auxquelles CNP Assurances est exposées mais se focalise principalement sur les hypothèses de la courbe des taux EURO, monnaie fonctionnelle de la majorité des entités du Groupe et monnaie de présentation du groupe CNP Assurances.

IFRS 17 permet deux approches pour la construction de la courbe des taux : L'approche ascendante (appelée approche « **Bottom-Up** ») et l'Approche descendante (appelée approche « **Top-Down** »).

Approche Bottom-Up

Dans cette approche, la courbe des taux est obtenue comme étant la somme de deux composantes : un taux sans risque de marché et une prime d'illiquidité.

Approche Top-down

Dans l'approche Top-Down, la courbe des taux est obtenue à l'aide des taux de rendement d'un portefeuille d'actifs de référence. Puis, cette courbe est ajustée afin de tenir compte de facteurs non liés à l'évaluation des contrats d'assurance en soustrayant une prime de risque.

CNP Assurances a retenu une approche de construction Bottom-Up de ses courbes de taux d'actualisation en raison de sa facilité de mise en œuvre opérationnelle s'appuyant sur des processus existants. L'approche retenue par CNP Assurances s'inspire de l'approche de construction de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA dans le cadre des évolutions attendues de la norme Solvabilité II.

Les courbes de taux sans risque de CNP Assurances sont obtenues à l'aide des processus suivants :

1. Sélection des données de référence permettant d'obtenir une courbe des taux
2. Retraitement du risque de crédit dans le but d'obtenir une courbe des taux sans risque
3. Interpolation/Extrapolation des données afin d'obtenir une courbe des taux jusqu'à l'UFR (*Ultimate Forward Rate*, cible de convergence des taux au-delà de l'observabilité sur les marchés).

L'extrapolation de la courbe permet ainsi d'évaluer les contrats d'assurances sur l'intégralité de leur durée.

Prime d'illiquidité

L'approche Bottom-Up impose aux taux d'actualisation d'être ajustés pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Cet ajustement doit tenir compte des différences entre l'illiquidité du groupe de contrats d'assurance et la liquidité des actifs utilisés pour établir la courbe des taux. La prime d'illiquidité vient s'appliquer à la courbe des taux sans risque réputée liquide. La méthodologie de détermination de cette prime est présentée au paragraphe 7.2.1.

Effet de la valeur temps de l'argent

L'effet de la valeur temps de l'argent correspond à l'accroissement des intérêts sur :

- (i) tous les flux de trésorerie de trésorerie futurs,
- (ii) l'ajustement du risque pour le risque non financier et
- (iii) la marge sur services contractuels

La valeur temps constitue une charge financière d'assurance correspondant à l'augmentation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui en découle.

Courbe des taux d'actualisation

Deux types de courbe des taux d'actualisation sont utilisés en fonction de la nature des flux à actualiser, de la méthode comptable applicable et des agrégats comptables à impacter :

- La courbe des taux courants : construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation (market-consistent) ou
- Les courbes des taux à l'origine : construites sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une actualisation des passifs à la date de première comptabilisation.

Les courbes de taux qui ont été utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

Courbe des taux au 30 juin 2025 :

Entité	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	2.6%	2.9%	3.1%	3.2%	3.3%
Filiales du pôle assurance non vie	EUR	[2.2%, 2.4%]	[2.4%, 2.8%]	[2.7%, 3%]	[2.9%, 3.1%]	[2.9%, 2.1%]
Filiales Europe hors France	EUR	2.5%	2.7%	3.1%	3.2%	3.2%
Filiales Brésiliennes	BRL	[14.9%, 15.7%]	[13.9%, 15.3%]	[14.5%, 15.7%]	[13%, 13.9%]	[11.1%, 11.7%]

Courbe des taux au 31 décembre 2024 :

Entité	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	3.0%	2.8%	2.9%	2.9%	2.8%
Filiales du pôle assurance non vie	EUR	[2.4%, 2.7%]	[2.3%, 2.5%]	[2.4%, 2.6%]	[2.4%, 2.6%]	[2.4%, 2.5%]
Filiales Europe hors France	EUR	[2.6%, 3.1%]	[2.3%, 2.7%]	[2.4%, 2.7%]	[2.4%, 2.8%]	[2.4%, 2.8%]
Filiales Brésiliennes	BRL	[13.0%, 14.1%]	[13.2%, 14.2%]	[12.6%, 13.7%]	[10.9%, 11.9%]	[9.4%, 10.1%]

Actualisation et désactualisation de la CSM

En application du modèle général (BBA), les intérêts sont capitalisés sur la CSM en utilisant des taux d'actualisation figés déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance. A chaque date de clôture, la CSM est évaluée à partir de la CSM d'ouverture, ajustée de la désactualisation des intérêts aux taux d'actualisation d'origine.

En application du modèle VFA, les effets d'actualisation/désactualisation de la CSM ne sont pas isolés. Ils sont captés indirectement par les mouvements des éléments sous-jacents et les mouvements liés aux flux d'exécution du contrat.

7.1.10 Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de Juste Valeur des actifs sous-jacents du contrat d'assurance

La norme IFRS 17 offre une option comptable pour la comptabilisation des contrats d'assurance : elle permet, dans certaines conditions, de comptabiliser les changements de valeur des passifs d'assurance directement par capitaux propres (dans les autres éléments du résultat global, ou Other Comprehensive Income - OCI), plutôt que de les reconnaître dans le résultat net. Cette option concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs. CNP Assurances applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurances.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS 17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondants à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

En choisissant cette option OCI, CNP Assurances réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs. Ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme qui sont exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

7.1.11 Mesures d'atténuation des risques

Conformément au paragraphe B115 de la norme IFRS 17 sur l'atténuation des risques, et lorsque les conditions sont remplies, CNP Assurances a choisi de ne pas comptabiliser une variation de la marge sur services contractuels visant à refléter tout ou partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur :

- a) le montant correspondant à la part revenant à CNP Assurances des éléments sous-jacents si elle atténue l'effet du risque financier sur ce montant au moyen de dérivés ou de contrats de réassurance détenus ; et les flux de trésorerie d'exécution visés au paragraphe B113
- b) lorsque CNP Assurances atténue l'effet du risque financier sur ces flux de trésorerie d'exécution au moyen de dérivés, d'instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ou de contrats de réassurance détenus.

La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du groupe CNP Assurances sur les contrats de réassurance détenus.

Ainsi, le groupe CNP Assurances met en œuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart entre l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le siège.

Cette mise en œuvre du paragraphe B115 permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

7.1.12 Utilisation de la méthode d'allocation des primes (PAA)

La méthode d'allocation des primes (PAA) est, comme exposé ci-avant, une méthode optionnelle alternative de comptabilisation des revenus d'assurance sous IFRS 17, qui peut être utilisée dans des circonstances particulières définies aux paragraphes 53 à 59 de la norme.

La méthode d'affectation des revenus consiste à allouer les primes perçues sur la durée du contrat d'assurance, de manière à refléter les obligations contractuelles de CNP Assurances. Cette méthode est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la prime perçue comprend une composante de risque (la provision technique) et une composante de service (la marge). La composante de service est ensuite reconnue comme des revenus sur la durée du contrat, en utilisant une méthode de libération de la marge (*Earned Premium Method* ou MRP) appropriée.

La méthode d'affectation des primes est principalement utilisée pour les contrats d'assurance à court terme.

7.1.13 Contrats de Réassurance

Cette section décrit les particularités des modèles d'évaluation appliqués par CNP Assurances aux traités de réassurance détenus et émis conformément à la norme IFRS 17.

Modifications du Modèle Général et PAA

Les modifications introduites par la norme IFRS 17 pour les traités de réassurance ne concernent que les traités de réassurance détenus par une entité, la cédante. CNP Assurances applique également le modèle PAA si les critères d'éligibilité sont satisfaits et, en acceptation, les dispositions générales sont appliquées aux traités de réassurance émis (acceptations).

Modèles de valorisations excluant la VFA

Le paragraphe B109 de la norme IFRS 17, stipule que les traités de réassurance émis (acceptation) et les traités de réassurance détenus (cessions) ne peuvent pas être des contrats d'assurance avec participation directe. De ce fait, les seuls modèles de valorisations possibles pour les traités de réassurance sont le BBA et le PAA. Pour les activités en France de CNP Assurances, l'ensemble des traités de réassurance sont valorisés en BBA.

Frontières des contrats

Le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur. Ce droit substantiel cesse dès lors que :

- (i) Le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque, ou
- (ii) Le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture. L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe CNP Assurances prend en compte dans le calcul des *Best Estimates*, du RA et de la CSM l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante même si ces contrats sont émis avant le traité de réassurance qui les couvre.

Les flux à l'intérieur de la frontière des contrats pour les contrats de réassurance détenus sont ceux qui résultent des droits substantiels ou des obligations substantielles de CNP Assurances en tant que cédante.

L'application aux contrats de réassurance détenus des dispositions relatives à la frontière des contrats implique que les flux de trésorerie sont compris dans la frontière d'un groupe de contrats de réassurance détenus s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting au cours de laquelle la cédante est contrainte de payer des montants au réassureur ou au cours de laquelle la cédante a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur. Le droit substantiel de recevoir des services du réassureur s'arrête au moment où celui-ci a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et fixer un prix en conséquence, ou le réassureur a un droit substantiel de mettre fin au contrat de réassurance.

Lorsque la frontière des traités de réassurance détenus est telle qu'elle conduit à prendre en compte l'effet des cessions en réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés au brut, la position de CNP

Assurances est d'appréhender l'effet des traités de réassurance sur les générations futures en appliquant à la dernière génération de sous-jacents souscrits un coefficient multiplicateur basé sur l'estimation des volumes de production futurs issus des projections business plan.

Date de reconnaissance des contrats

Les contrats de réassurance sont conçus pour couvrir les sinistres encourus en vertu des contrats sous-jacents souscrits au cours d'une période déterminée. Dans certains cas, le contrat de réassurance couvre les pertes des contrats individuels sur une base proportionnelle, et dans d'autres cas, il couvre les pertes agrégées d'un groupe de contrats sous-jacents qui dépassent un montant spécifié. La définition de couverture proportionnelle proposée par l'IASB conduit à ne regrouper sous ce terme qu'un nombre limité de traités de réassurance en quote-part.

Cependant, compte-tenu des positions exprimées notamment par l'EFRAG et le CFO Forum, la position de CNP Assurances est de considérer que le terme couverture proportionnelle englobe la totalité de la réassurance proportionnelle et notamment l'ensemble des traités de réassurance en quote-part (que les traités soient par année de survenance, par année de souscription, avec ou sans franchise / plafond) et les traités de réassurance en excédent de plein, ce type de couverture étant en vigueur au sein de certaines filiales de CNP Assurances.

Maille de comptabilisation

La norme IFRS 17 indique qu'une cédante doit comptabiliser un groupe de traités de réassurance détenus séparément du ou des contrat(s) sous-jacent(s) auquel(s) il se rapporte, sans aucune incidence sur les montants qu'elle doit au(x) titulaire(s) de la police sous-jacente. En effet, les obligations contractuelles de la cédante envers le(s) titulaire(s) de la police sous-jacente ne cesse pas du fait que le(s) contrat(s) sous-jacent(s) est (sont) réassuré(s).

CNP Assurances divise les portefeuilles de traités de réassurance détenus en appliquant les paragraphes 14 à 24 de la norme, mais en considérant que toute mention des contrats déficitaires dans ces paragraphes vise plutôt les traités donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Pour certains traités de réassurance détenus, l'application des paragraphes 14 à 24 se traduit par la constitution d'un groupe de contrat composé d'un seul traité.

Définition des portefeuilles de réassurance acceptée

La norme IFRS 17 ne définit pas de règle spécifique pour constituer les groupes de traités de réassurance émis. La position de CNP Assurances est de ne pas créer de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

Définition des portefeuilles de réassurance détenue

S'agissant des cessions en réassurance (proportionnelle et non proportionnelle), la position de CNP Assurances est d'aligner la définition des portefeuilles sur la définition des portefeuilles au brut. En effet, il est considéré que les traités étant en quote-part, les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires au brut. Enfin, le regroupement de plusieurs traités de réassurance dans un même portefeuille, permet à CNP Assurances de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

7.2 Principales hypothèses et estimations utilisées

7.2.1 Prime d'illiquidité

Dans l'approche Bottom-Up suivie par CNP Assurances pour définir les taux d'actualisations utilisés dans les modèles d'évaluation, les taux doivent refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Un ajustement, ou prime d'illiquidité, doit être fait pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et celles des actifs sous-jacents utilisés pour sélectionner une courbe de taux. Le groupe CNP Assurances a constitué des portefeuilles d'instruments financiers comme référence pour estimer la prime d'illiquidité du passif en cohérence avec l'approche préconisée par d'autres régulateurs pour l'estimation du *Volatility Adjustment*. La prime d'illiquidité des contrats d'assurance est ainsi estimée à l'aide des actifs financiers détenus par CNP Assurances. Elle tient compte tant des actifs obligataires que de ceux diversifiés. La prime est alors ajustée à l'aide d'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et d'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue par CNP Assurances pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macro-économique des probabilités de défauts sous-jacents aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La prime de liquidité des actifs obligataires est estimée selon un modèle communément utilisé dans le cadre du *Volatility Adjustment*.

CNP Assurances a fait le choix de retenir les classes d'actifs suivantes sur le périmètre diversifié :

- **Classes Immobilier et Infrastructure** : ces deux catégories sont détenues en moyenne sur du long terme justifiant leur niveau d'illiquidité relativement important au regard des autres classes d'actifs diversifiés.
- **Classe Action** : cette classe a été retenue, entre autres, au regard de la différence significative de volatilité entre le portefeuille CNP et celle du marché. La volatilité du marché n'étant pas censée impacter significativement le portefeuille Action CNP car ce dernier bénéficie d'un niveau de volatilité plus faible et plus stable que le marché en moyenne, en grande partie grâce à la politique de gestion de CNP Assurances.

7.2.2 Frais rattachables aux contrats

Les frais rattachables au contrat

Selon IFRS 17, il convient d'identifier les frais directement rattachables (ou attribuables) aux contrats d'assurance. Ces frais directement attribuables à l'exception des frais non courants, seront inclus dans les projections de flux futurs et sont essentiels à leur évaluation.

Les frais non rattachables

Les frais non rattachables aux contrats ne sont pas inclus dans les projections de flux futurs et sont donc comptabilisés en résultat.

Le système de gestion de CNP Assurances distingue les frais en deux catégories :

- Les frais directs sont constitués des commissions, ristournes, frais de gestion des sinistres, directement affectables aux contrats (honoraires médicaux, frais de recherche des bénéficiaires des capitaux non réclamés...) ainsi que les frais financiers : frais liés à la gestion des actifs et aux coûts de transaction.
- Les frais indirects sont constitués des frais engagés par la société à l'exception de ceux qui peuvent être directement affectés à un contrat d'assurance (frais directs) ou aux activités financières (frais financiers).

Les frais attribuables incluent des frais qui ne sont pas directement affectables à un groupe de contrats particulier mais, comme les frais généraux fixes et variables, ils sont alloués aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires.

L'écart entre les frais attribuables attendus et ceux observés au cours de l'exercice précédent (à l'exception des frais d'acquisition) alimentent ainsi les écarts d'expérience.

Détermination des frais d'acquisition

CNP Assurances affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Les frais d'acquisition de CNP Assurances sont amortis pour chaque groupe de contrats. Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (Primes, Provisions Mathématiques, etc.).

Modélisation des frais

Les frais directs de CNP Assurances (commissions, frais financiers directs, etc.) sont directement calculés en les appliquant aux métriques concernées dans les modèles (primes, encours, etc.).

Concernant les frais indirects ils sont alloués à chaque activité et projetés pour la détermination des flux futurs d'exécution des contrats.

Ces frais sont répartis par groupe de contrat sur la base de coûts unitaires appliqués à des métriques représentatives. (Primes, Provisions Mathématiques, etc.). Les coûts unitaires sont calibrés de telle sorte que la somme des frais projetés en 1^{ère} année pour les contrats en stock à la date d'arrêté soit égale aux frais réels de l'année, après inflation.

7.2.3 Ajustement pour risques non-financiers (RA)

Pour l'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier, le groupe CNP Assurances a fait le choix d'un centile fixe et commun à l'ensemble des filiales et des risques identifiés. CNP Assurances définit le RA selon un niveau de confiance de 80% à l'ultime. Ce niveau de confiance représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier dans un environnement comptable. Il est également en ligne avec l'horizon du Business Plan de CNP Assurances, égal à 5 ans. L'horizon du business plan (5 ans) a été défini par CNP assurances afin d'avoir la capacité de mettre en œuvre, sur cette durée, une stratégie visant à limiter les risques que ses objectifs ne soient pas atteints sur la période, autrement dit faire appel aux métriques adéquates pour minimiser son incertitude.

Le quantile est estimé selon la méthode Value At Risk - VaR, qui consiste en la détermination, pour un centile donné, de la perte attendue sur les engagements de l'assureur en supposant une distribution statistique connue des facteurs de risque.

7.2.4 Renouvellement de primes / versements libres futurs

La prise en compte de renouvellements de primes dans les modèles dépend de divers facteurs, notamment de la méthode de comptabilisation utilisée pour les contrats d'assurance, du modèle d'évaluation de la prime et des hypothèses sous-jacentes. CNP Assurances peut être amenée à considérer que les primes ont la possibilité d'être renouvelées à chaque période de clôture des comptes en fonction des informations et des données disponibles.

Les évaluations pour lesquelles la prise en compte d'hypothèses de versements libres les plus significatives sont essentiellement les contrats d'épargne, libellés en Euros ou en UC.

CNP Assurances veille à ce que ses méthodes d'évaluation soient conformes aux exigences de la norme IFRS 17, notamment quant à la frontière des contrats d'assurance, et qu'elles soient révisées régulièrement pour refléter les dernières informations et données disponibles.

7.2.5 *Ecarts d'expérience*

L'écart d'expérience fait référence à la différence entre les estimations des flux de trésorerie futurs de l'exercice précédent et les données réelles qui émergent au fil du temps.

Les écarts d'expérience entraînant une variation des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des services futurs ou assimilés à une composante d'investissement viennent ajuster la CSM. Ceux concernant la période en cours ou les périodes passées sont reconnus dans le résultat de la période.

7.2.6 *Changement d'estimation et de méthode comptable*

Les hypothèses de valorisation sont déterminées par chaque entité sur la base de leur meilleure estimation à la date d'évaluation. Elles dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée constatée sur chacun des portefeuilles valorisés.

Le tableau ci-dessous rappelle les principaux traitements comptables selon IAS 8 applicables aux différents natures de changements ou corrections d'évaluation.

	Changement d'estimation comptable	Changement de méthode comptable	Correction d'erreur
Définition	Changement des montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation résultant d'informations nouvelles, de nouveaux développements ou d'un surcroît d'expérience.	Changement dans les principes, bases, conventions, règles et pratiques comptables appliqués par une entité dans ses états financiers	Omission ou inexactitude antérieure alors que des informations fiables étaient disponibles et dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient prises en considération.
Traitement comptable	Application prospective et inclusion de l'impact dans le résultat de la période	Retraiter l'exercice comparatif et ajuster les fonds propres à l'ouverture de l'exercice comparatif. Mentions en Annexe	Retraiter l'exercice comparatif et ajuster les fonds propres à l'ouverture de l'exercice comparatif. Mentions en Annexe

7.2.6.1 *Changement d'estimation comptable*

IAS 8 clarifie la relation entre méthodes comptables et estimations comptables en précisant qu'une entité établit une estimation comptable aux fins de la réalisation de l'objectif de la méthode comptable. La norme définit donc les estimations comptables comme des montants enregistrés dans les états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation.

Application à l'évaluation des contrats d'assurance

IFRS 17 définit la méthode comptable pour évaluer les contrats d'assurance comme la somme des deux montants suivants :

- (a) les flux de trésorerie d'exécution, constitués des éléments suivants :
 - (i) les estimations de flux de trésorerie futurs (paragraphes 33 à 35),
 - (ii) un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de flux de trésorerie futurs (paragraphe 36),
 - (iii) un ajustement au titre du risque non financier (paragraphe 37) ;
- (b) la marge sur services contractuels, évaluée selon les paragraphes 38 et 39.

CNP Assurances effectue les estimations comptables nécessaires à l'établissement des modèles actuariels pour évaluer les passifs d'assurance et veille notamment à l'adéquation entre :

1. Les techniques d'évaluation pour estimer le Best Estimate, actualiser les flux de trésorerie futurs, estimer le Risk Adjustment (technique Coût du capital ou des quantiles par exemple), le choix des « coverage units » utilisés pour amortir la CSM et
2. La mise à jour des inputs utilisés dans l'application de ces techniques d'évaluation :
 - Hypothèses techniques ou non économiques (résiliations, décès, versements libres, frais...),
 - Hypothèses financières ou économiques issues des marchés financiers (courbes de taux, variation des marchés actions, taux de réinvestissements ...),
 - Autres données de l'environnement économique ou réglementaire (taxes, taux d'imposition...)
3. Les évolutions de modèles actuariels de projection des flux futurs

Conformément à la norme IFRS 17, « les estimations doivent refléter les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ». La mise à jour des inputs est donc obligatoire et sera naturellement considéré comme un changement d'estimation comptable.

7.2.6.2 Changement de méthode comptable

IAS 8 définit les méthodes comptables comme les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entité lors de l'établissement et de la présentation de ses états financiers.

Les changements de méthodes comptables sont autorisés si le changement :

- (a) est imposé par une norme ou une interprétation ; ou
- (b) a pour résultat que les états financiers fournissent des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des transactions, autres événements ou conditions sur la situation financière, la performance financière ou les flux de trésorerie.

Dans le cadre d'IFRS 17, le passage d'une méthode comptable acceptée par la norme à une autre méthode comptable acceptée, relèverait d'un changement de méthode à condition que cette nouvelle méthode fournisse des informations fiables et plus pertinentes, tels que :

- L'application d'IFRS 15 ou IFRS 9 pour les contrats mentionnés en IFRS 17.8 et 8A au lieu d'IFRS 17 (et vice-versa) ;
- Le changement de modèle comptable pour un portefeuille passant de PAA à BBA, le modèle PAA étant une simplification du modèle BBA ;
- Le choix de comptabiliser en charge les frais d'acquisition pour les contrats en PAA alors qu'ils étaient différés en déduction du passif de couverture restante en déduction du passif de couverture restante des groupes de contrats auparavant (IFRS 17.28A, 59(b))
- L'utilisation de l'option comptable donnée par IFRS 17.88 et 89 de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat net et les autres éléments du résultat global alors que ce n'était pas le cas auparavant et vice-versa ;
- La modification du traitement des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires et dans les états financiers annuels alors que ce n'était pas le cas auparavant (IFRS 17.B137).

7.2.6.3 Correction d'erreur

IAS 8 définit une erreur lors d'une période antérieure comme « une omission ou une inexactitude des états financiers de l'entité portant sur une ou plusieurs périodes antérieures et qui résulte de la non-utilisation ou de l'utilisation abusive d'informations fiables :

- (a) qui étaient disponibles lorsque la publication des états financiers de ces périodes a été autorisée ; et
- (b) dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient été obtenues et prises en considération pour la préparation et la présentation de ces états financiers. »

7.2.7 Hypothèses de rachats liées aux spécificités du marché italien

Les hypothèses techniques retenues pour la production de l'arrêté des comptes au 30/06/2025 sont inchangées. En particulier, les rachats observés durant le premier semestre restent cohérents avec les prévisions pour l'année 2025.

7.3 Analyse par composante comptable

7.3.1 Assurance – Modèles BBA et VFA

	30/06/2025				31/12/2024			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	- 1 114,3	64,6	233,6	- 816,0	- 1 537,8	79,5	282,1	- 1 176,2
Solde des passifs à l'ouverture	347 462,2	1 528,6	14 663,8	363 654,6	355 367,0	1 952,6	17 080,3	374 399,8
Solde net d'ouverture	346 347,9	1 593,3	14 897,4	362 838,6	353 829,2	2 032,0	17 362,3	373 223,6
Variations liées aux services futurs	- 2 607,8	78,5	2 522,5	- 6,8	- 236,4	192,0	86,6	42,2
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 1 692,5	- 20,2	1 648,8	- 63,9	1 489,7	- 0,8	- 1 501,0	- 12,1
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	- 55,6	31,3	-	- 24,4	- 26,8	37,8	-	11,0
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 859,7	67,5	873,7	81,5	- 1 699,3	155,0	1 587,5	43,3
Variations liées aux services rendus au cours de la période	1 657,2	- 74,9	- 1 041,5	540,8	447,5	- 192,1	- 2 243,9	- 1 988,5
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 1 041,5	- 1 041,5	-	-	- 2 243,9	- 2 243,9
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 74,9	-	- 74,9	-	- 192,1	-	- 192,1
Ajustements liés à l'expérience	1 657,2	-	-	1 657,2	447,5	-	-	447,5
Variations liées aux services passés	- 1 696,4	- 17,2	-	- 1 713,6	- 465,1	- 56,3	-	- 521,5
Ajustements au titre des sinistres survenus	- 1 696,4	- 17,2	-	- 1 713,6	- 465,1	- 56,3	-	- 521,5
Résultat des activités d'assurance	- 2 647,0	- 13,6	1 481,0	- 1 179,6	- 254,0	- 56,4	- 2 157,3	- 2 467,8
Produits financiers ou charges financières d'assurance	8 248,1	9,0	- 146,1	8 111,0	13 499,7	37,5	111,3	13 648,5
Effet des différences de change	- 86,9	- 1,6	- 12,4	- 100,9	- 4 455,1	- 31,4	- 420,7	- 4 907,1
Total des variations du résultat et des OCI	5 514,2	- 6,1	1 322,4	6 830,5	8 790,6	- 50,3	- 2 466,7	6 273,6
Flux de trésorerie	925,7	-	-	925,7	- 2 762,2	-	-	- 2 762,2
Total des flux de trésorerie	925,7	-	-	925,7	- 2 762,2	-	-	- 2 762,2
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	80,1	- 11,2	67,8	136,8	- 13 510,0	- 388,5	1,7	- 13 896,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	- 5,9	-	-	- 5,9
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	0,8	-	-	0,8	- 14 273,8	5,7	- 385,2	- 14 653,3
dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)	79,3	- 11,2	67,8	135,9	769,8	- 394,2	386,9	762,5
Solde des actifs à la clôture	- 1 125,5	72,6	288,8	- 764,1	- 1 114,3	64,6	233,6	- 816,0
Solde des passifs à la clôture	353 993,5	1 503,4	15 998,8	371 495,7	347 462,2	1 528,6	14 663,8	363 654,6
Solde net de clôture	352 868,0	1 576,0	16 287,6	370 731,6	346 347,9	1 593,3	14 897,4	362 838,6

7.3.1.1 Assurance – Modèles BBA et VFA France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)

(en millions d'euros)	30/06/2025				31/12/2024			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Solde des actifs à l'ouverture	- 43,8	2,7	24,3	- 16,8	- 21,0	1,3	11,4	- 8,3
Solde des passifs à l'ouverture	300 583,7	1 299,8	12 124,7	314 008,3	292 080,7	1 661,0	14 470,9	308 212,7
Solde net d'ouverture	300 539,9	1 302,6	12 149,1	313 991,5	292 059,8	1 662,3	14 482,3	308 204,4
Variations liées aux services futurs	- 2 310,8	58,0	2 262,4	9,6	1 178,2	100,8	- 1 250,9	28,1
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 1 656,7	- 16,3	1 673,5	0,5	2 210,8	- 27,2	- 2 189,6	- 6,0
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	- 24,3	31,6	-	7,3	- 16,6	34,3	-	17,7
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 629,7	42,7	588,8	1,8	- 1 016,0	93,8	938,7	16,4
Variations liées aux services rendus au cours de la période	1 664,4	- 56,7	- 802,3	805,3	457,0	- 116,2	- 1 579,8	- 1 239,0
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 802,3	- 802,3	-	-	- 1 579,8	- 1 579,8
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 56,7	-	- 56,7	-	- 116,2	-	- 116,2
Ajustements liés à l'expérience	1 664,4	-	-	1 664,4	457,0	-	-	457,0
Variations liées aux services passés	- 1 686,4	- 17,8	-	- 1 704,3	- 514,0	- 22,5	-	- 536,5
Ajustements au titre des sinistres survenus	- 1 686,4	- 17,8	-	- 1 704,3	- 514,0	- 22,5	-	- 536,5
Résultat des activités d'assurance	- 2 332,8	- 16,5	1 460,0	- 889,3	1 121,2	- 37,8	- 2 830,7	- 1 747,4
Produits financiers ou charges financières d'assurance	6 066,4	4,7	- 133,7	5 937,5	7 856,5	29,2	26,1	7 911,8
Effet des différences de change	- 0,0	-	-	- 0,0	0,0	-	-	0,0
Total des variations du résultat et des OCI	3 733,6	11,8	1 326,4	5 048,2	8 977,6	- 8,6	- 2 804,6	6 164,4
Flux de trésorerie	629,6	-	-	629,6	- 2 233,4	-	-	- 2 233,4
Total des flux de trésorerie	629,6	-	-	629,6	- 2 233,4	-	-	- 2 233,4
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	63,3	3,0	70,6	136,9	1 735,6	- 351,2	471,4	1 855,8
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	- 5,9	-	-	- 5,9
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	0,8	-	-	0,8	895,3	76,5	85,4	1 057,3
dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)	62,4	3,0	70,6	136,1	846,2	- 427,7	385,9	804,4
Solde des actifs à la clôture	- 35,8	2,8	12,4	- 20,6	- 43,8	2,7	24,3	- 16,8
Solde des passifs à la clôture	305 002,2	1 291,0	13 533,6	319 826,8	300 583,7	1 299,8	12 124,7	314 008,3
Solde net de clôture	304 966,4	1 293,8	13 546,1	319 806,2	300 539,9	1 302,6	12 149,1	313 991,5

7.3.1.2 Assurance – Modèles BBA et VFA Europe hors France

(en millions d'euros)	30/06/2025				31/12/2024			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Solde des actifs à l'ouverture	-	-	-	-	- 6,4	0,0	0,0	- 6,4
Solde des passifs à l'ouverture	22 155,4	133,0	362,0	22 650,5	36 392,1	178,5	670,8	37 241,3
Solde net d'ouverture	22 155,4	133,0	362,0	22 650,5	36 385,7	178,5	670,8	37 234,9
Variations liées aux services futurs	- 50,3	7,8	32,9	- 9,6	- 360,9	50,8	326,1	16,0
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 25,9	2,6	23,3	-	- 200,3	25,0	175,3	0,0
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	- 31,3	- 0,4	-	- 31,7	- 10,1	3,5	-	- 6,7
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	6,8	5,6	9,6	22,0	- 150,4	22,3	150,8	22,7
Variations liées aux services rendus au cours de la période	12,0	- 10,9	- 29,3	- 28,2	- 47,8	- 26,8	- 167,4	- 241,9
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 29,3	- 29,3	-	-	- 167,4	- 167,4
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 10,9	-	- 10,9	-	- 26,8	-	- 26,8
Ajustements liés à l'expérience	12,0	-	-	12,0	- 47,8	-	-	- 47,8
Variations liées aux services passés	-	-	-	-	3,8	- 0,0	-	3,8
Ajustements au titre des sinistres survenus	-	-	-	-	3,8	- 0,0	-	3,8
Résultat des activités d'assurance	- 38,3	- 3,1	3,6	- 37,8	- 404,9	24,0	158,7	- 222,1
Produits financiers ou charges financières d'assurance	324,8	- 0,1	0,2	325,0	3 055,4	1,4	3,1	3 059,8
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	286,5	- 3,2	3,9	287,2	2 650,5	25,4	161,9	2 837,8
Total des flux de trésorerie	- 90,1	-	-	- 90,1	- 1 711,6	-	-	- 1 711,6
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	-	-	-	-	- 15 169,1	- 70,8	- 470,6	- 15 710,6
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	- 15 169,1	- 70,8	- 470,6	- 15 710,6
dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)	-	-	-	-	0,0	- 0,0	-	0,0
Solde des actifs à la clôture	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde des passifs à la clôture	22 351,9	129,8	365,9	22 847,6	22 155,4	133,0	362,0	22 650,5
Solde net de clôture	22 351,9	129,8	365,9	22 847,6	22 155,4	133,0	362,0	22 650,5

7.3.1.3 Assurance – Modèles BBA et VFA Amérique Latine

	30/06/2025				31/12/2024			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	- 1 070,5	61,9	209,3	- 799,2	- 1 510,4	78,2	270,7	- 1 161,5
Solde des passifs à l'ouverture	24 723,0	95,8	2 177,0	26 995,8	26 894,1	113,1	1 938,6	28 945,8
Solde net d'ouverture	23 652,6	157,7	2 386,3	26 196,6	25 383,7	191,3	2 209,3	27 784,3
Variations liées aux services futurs	- 246,8	12,7	227,3	- 6,8	- 1 053,7	40,4	1 011,4	- 1,9
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 9,9	- 6,5	- 48,0	- 64,4	- 520,8	1,4	513,3	- 6,1
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 236,8	19,2	275,2	57,7	- 532,8	38,9	498,0	4,1
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 19,2	- 7,2	- 209,9	- 236,3	38,2	- 83,1	- 496,7	- 541,5
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 209,9	- 209,9	-	-	- 496,7	- 496,7
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 7,2	-	- 7,2	-	- 83,1	-	- 83,1
Ajustements liés à l'expérience	- 19,2	-	-	- 19,2	38,2	-	-	38,2
Variations liées aux services passés	- 10,0	0,6	-	- 9,4	39,2	0,1	-	39,3
Ajustements au titre des sinistres survenus	- 10,0	0,6	-	- 9,4	39,2	0,1	-	39,3
Résultat des activités d'assurance	- 275,9	6,1	17,3	- 252,5	- 976,2	- 42,6	514,7	- 504,2
Produits financiers ou charges financières d'assurance	1 856,9	4,4	- 12,7	1 848,6	2 587,9	6,9	82,1	2 676,9
Effet des différences de change	- 86,9	- 1,6	- 12,4	- 100,9	- 4 455,1	- 31,4	- 420,7	- 4 907,1
Total des variations du résultat et des OCI	1 494,1	8,9	- 7,8	1 495,2	- 2 843,4	- 67,1	176,1	- 2 734,4
Flux de trésorerie	386,2	-	-	386,2	1 182,8	-	-	1 182,8
Total des flux de trésorerie	386,2	-	-	386,2	1 182,8	-	-	1 182,8
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	16,9	- 14,2	- 2,8	- 0,2	- 70,6	33,5	1,0	- 36,1
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)	16,9	- 14,2	- 2,8	- 0,2	- 70,6	33,5	1,0	- 36,1
Solde des actifs à la clôture	- 1 089,7	69,8	276,4	- 743,5	- 1 070,5	61,9	209,3	- 799,2
Solde des passifs à la clôture	26 639,4	82,6	2 099,3	28 821,4	24 723,0	95,8	2 177,0	26 995,8
Solde net de clôture	25 549,7	152,4	2 375,7	28 077,8	23 652,6	157,7	2 386,3	26 196,6

7.3.2 Réassurance – Modèles BBA et VFA

	30/06/2025				31/12/2024			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	5 848,7	114,8	249,8	6 213,3	7 989,9	97,2	512,4	8 599,5
Solde des passifs à l'ouverture	- 8,6	7,7	- 9,1	- 10	- 31,8	16,9	- 20,3	- 35,2
Solde net d'ouverture	5 840,1	122,5	240,8	6 203,4	7 958,2	114,1	492,1	8 564,3
Variations liées aux services futurs	- 28,7	- 10,1	34,8	- 3,9	20,6	- 18,5	- 2,0	0,1
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 25,2	- 10,1	30,7	- 4,6	28,7	- 22,2	- 6,4	- 0,0
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 3,5	0,1	4,1	0,7	- 8,1	3,7	4,5	0,1
Variations liées aux services rendus au cours de la période	25,2 -	7,2 -	11,3	6,7 -	3,5 -	8,1 -	29,8 -	41,4
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 11,3	- 11,3	-	-	- 29,8	- 29,8
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 7,2	-	- 7,2	-	- 8,1	-	- 8,1
Ajustements liés à l'expérience	25,2	-	-	25,2	- 3,5	-	-	- 3,5
Variations liées aux services passés	- 23,1	- 0,5	-	- 23,6 -	33,7	- 2,8	-	- 36,4
Variations liées aux services passés	- 23,1	- 0,5	-	- 23,6 -	33,7	- 2,8	-	- 36,4
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 26,6 -	17,8	23,6 -	20,8 -	16,6 -	29,4	- 31,7 -	77,8
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	- 53,7	0,8	- 0,6	- 53,5	109,5	11,5	3,0	124,0
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	0,2	-	-	0,2	- 0,1	-	-	- 0,1
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	- 53,6	0,8	- 0,6	- 53,4	109,4	11,5	3,0	123,9
Total des variations du résultat et des OCI	- 80,1	- 17,0	23,0	- 74,2	92,7 -	17,9 -	28,7	46,2
Total des flux de trésorerie	13,9	-	-	13,9 -	2 629,0	-	-	2 629,0
Autres mouvements :	- 0,8	0,8	- 0,0	0,0	418,2	26,4 -	222,6	222,0
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	417,7	7,8	- 198,3	227,2
dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)	- 0,8	0,8	- 0,0	0,0	0,5	18,6	- 24,3	- 5,2
Solde des actifs à la clôture	5 784,7	99,2	271,7	6 155,6	5 848,7	114,8	249,8	6 213,3
Solde des passifs à la clôture	- 11,7	7,1	- 7,9	- 12,5	- 8,6	7,7	- 9,1	- 10,0
Solde net de clôture	5 773,0	106,3	263,7	6 143,1	5 840,1	122,5	240,8	6 203,4

7.3.2.1 Réassurance – Modèles BBA et VFA France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)

(en millions d'euros)	30/06/2025				31/12/2024			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Solde des actifs à l'ouverture	5 823,2	114,2	250,6	6 187,9	7 944,8	95,7	516,3	8 556,7
Solde des passifs à l'ouverture	- 8,6	7,7	- 9,1	- 10,0	- 23,0	12,4	- 1,9	- 12,5
Solde net d'ouverture	5 814,5	121,9	241,5	6 177,9	7 921,8	108,1	514,4	8 544,3
Variations liées aux services futurs	- 28,6	- 10,5	35,7	- 3,5	30,8	- 21,5	- 9,9	- 0,6
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 26,2	- 10,5	32,5	- 4,2	36,6	- 23,9	- 12,7	- 0,0
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 2,5	0,0	3,2	0,7	- 5,8	2,4	2,8	- 0,6
Variations liées aux services rendus au cours de la période	25,4	7,2	11,2	7,0	3,6	7,2	31,0	34,6
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 11,2	- 11,2	-	-	- 31,0	- 31,0
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 7,2	-	- 7,2	-	- 7,2	-	- 7,2
Ajustements liés à l'expérience	25,4	-	-	25,4	3,6	-	-	3,6
Variations liées aux services passés	- 23,1	- 0,5	-	- 23,6	36,5	- 2,8	-	- 39,3
Variations liées aux services passés	- 23,1	- 0,5	-	- 23,6	36,5	- 2,8	-	- 39,3
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 26,4	18,2	24,4	20,1	2,1	31,5	- 40,9	74,5
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	- 54,0	0,8	- 0,6	- 53,7	109,0	11,7	3,6	124,3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	0,2	-	-	0,2	- 0,1	-	-	- 0,1
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	- 53,8	0,8	- 0,6	- 53,6	108,9	11,7	3,6	124,2
Total des variations du résultat et des OCI	- 80,2	- 17,3	23,8	- 73,7	106,8	- 19,8	- 37,2	49,7
Flux de trésorerie	15,8	-	-	15,8	- 2 644,1	-	-	- 2 644,1
Total des flux de trésorerie	15,8	-	-	15,8	2 644,1	-	-	2 644,1
Autres mouvements :	- 0,8	0,8	- 0,0	0,0	430,1	33,7	- 235,6	228,1
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	429,6	15,1	- 211,4	233,3
dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)	- 0,8	0,8	- 0,0	0,0	0,5	18,6	- 24,3	- 5,2
Solde des actifs à la clôture	5 761,1	98,2	273,3	6 132,6	5 823,2	114,2	250,6	6 187,9
Solde des passifs à la clôture	- 11,7	7,1	- 7,9	- 12,5	- 8,6	7,7	- 9,1	- 10,0
Solde net de clôture	5 749,4	105,3	265,3	6 120,1	5 814,5	121,9	241,5	6 177,9

7.3.2.2 Réassurance – Modèles BBA et VFA Europe hors France

	30/06/2025				31/12/2024			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	25,5	0,7	- 0,7	25,5	45,1	1,5	- 3,9	42,7
Solde des passifs à l'ouverture	-	-	-	-	- 8,8	4,5	- 18,4	- 22,7
Solde net d'ouverture	25,5	0,7	- 0,7	25,5	36,3	6,0	22,3	20,0
Variations liées aux services futurs	- 0,0	0,4	- 0,8	- 0,4	- 10,3	3,0	8,0	0,7
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	0,9	0,4	- 1,8	- 0,4	- 8,0	1,7	6,3	- 0,0
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 1,0	0,0	1,0	0,0	- 2,3	1,3	1,7	0,7
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,3	- 7,1	- 0,9	1,2	- 6,8
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 0,1	- 0,1	-	-	1,2	1,2
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 0,1	-	- 0,1	-	- 0,9	-	- 0,9
Ajustements liés à l'expérience	- 0,1	-	-	- 0,1	- 7,1	-	-	- 7,1
Variations liées aux services passés	-	-	-	-	2,9	-	-	2,9
Variations liées aux services passés	-	-	-	-	2,9	-	-	2,9
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 0,2	0,4	- 0,9	- 0,7	- 14,5	2,1	9,2	- 3,3
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	0,2	- 0,0	0,0	0,2	0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,3
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	0,2	- 0,0	0,0	0,2	0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,3
Total des variations du résultat et des OCI	0,1	0,3	- 0,9	- 0,5	- 14,0	1,9	8,6	- 3,5
Flux de trésorerie	- 1,9	-	-	- 1,9	15,1	-	-	15,1
Total des flux de trésorerie	- 1,9	-	-	- 1,9	15,1	-	-	15,1
Autres mouvements :	-	-	-	-	- 11,9	- 7,3	13,0	- 6,1
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	- 11,9	- 7,3	13,0	- 6,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde des actifs à la clôture	23,6	1,0	- 1,6	23,0	25,5	0,7	0,7	25,5
Solde des passifs à la clôture	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde net de clôture	23,6	1,0	- 1,6	23,0	25,5	0,7	- 0,7	25,5

7.3.2.3 Réassurance – Modèles BBA et VFA Amérique Latine

Néant

7.3.3 Rapprochement avec les états financiers

7.3.3.1 Assurance

(en millions d'euros)	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA				Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	Actifs relatifs aux frais d'acquisition non affectés aux contrats d'assurance	Valeur au bilan et au compte de résultat
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total			
Solde des actifs à l'ouverture	- 1 114,3	64,6	233,6	- 816,0	- 97,1	- 4,1	- 917,2
Solde des passifs à l'ouverture	347 462,2	1 528,6	14 663,8	363 654,6	1 545,9		365 200,5
Solde net d'ouverture	346 347,9	1 593,3	14 897,4	362 838,6	1 448,9	- 4,1	364 283,3
Résultat des activités d'assurance	- 2 647,0	- 13,6	1 481,0	- 1 179,6	- 161,4		- 1 341,0
Produits financiers ou charges financières d'assurance	8 248,1	9,0	- 146,1	8 111,0	- 3,4		8 107,6
Effet des différences de change	- 86,9	- 1,6	- 12,4	- 100,9	-		- 100,9
Total des variations du résultat et des OCI	5 514,2	- 6,1	1 322,4	6 830,5	- 164,8		6 665,7
Flux de trésorerie	925,7	-	-	925,7	68,2		994,0
Total des flux de trésorerie	925,7	-	-	925,7	68,2		994,0
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-		-
Autres mouvements	80,1	- 11,2	67,8	136,8	0,2		137,0
Solde des actifs à la clôture	- 1 125,5	72,6	288,8	- 764,1	- 110,9	- 3,9	- 879,0
Solde des passifs à la clôture	353 993,5	1 503,4	15 998,8	371 495,7	1 463,2		372 958,9
Solde net de clôture	352 868,0	1 576,0	16 287,6	370 731,6	1 352,3	- 3,9	372 080,0

7.3.3.2 Réassurance

	Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA				Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	Total
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total		
(en millions d'euros)						
Solde des actifs à l'ouverture	5 848,7	114,8	249,8	6 213,3	294,7	6 508,0
Solde des passifs à l'ouverture	- 8,6	7,7	- 9,1	- 10,0	- 2,6	- 12,6
Solde net d'ouverture	5 840,1	122,5	240,8	6 203,4	292,1	6 495,4
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 26,6	- 17,8	23,6	- 20,8	- 18,3	- 39,1
Effet des différences de change	0,2	-	-	0,2	- 0,1	0,1
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	- 53,7	0,8	- 0,6	- 53,5	- 2,4	- 55,9
Total des variations du résultat et des OCI	- 80,1	- 17,0	23,0	- 74,2	- 20,8	- 94,9
Flux de trésorerie	13,9	-	-	13,9	19,1	33,0
Total des flux de trésorerie	13,9	-	-	13,9	19,1	33,0
Autres mouvements	- 0,8	0,8	- 0,0	0,0	-	0,0
Solde net de clôture	5 773,0	106,3	263,7	6 143,1	290,3	6 433,4

7.4 Analyse de la marge sur services contractuels

Ce tableau présente le relâchement de la CSM en résultat au fil du temps, sur la durée de couverture résiduelle des contrats d'assurance et de réassurance par zone géographique.

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance au 30/06/2025	7 314,4	3 914,4	5 058,9	16 287,6
France	5 816,7	3 286,7	4 442,7	13 546,1
Europe Hors France	198,3	97,5	70,0	365,9
Amérique Latine	1 299,4	530,2	546,2	2 375,7
Contrats de réassurance au 30/06/2025	6,2	25,6	231,9	263,7
France	6,9	26,0	232,4	265,3
Europe Hors France	- 0,7	- 0,4	- 0,5	1,6
Amérique Latine	-	-	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance au 31/12/2024	7 004,8	3 619,6	4 273,0	14 897,4
France	5 521,5	2 986,8	3 640,8	12 149,1
Europe Hors France	215,0	87,3	59,7	362,0
Amérique Latine	1 268,3	545,5	572,5	2 386,3
Contrats de réassurance au 31/12/2024	- 19,0	24,7	235,0	240,8
France	- 18,2	24,7	235,0	241,5
Europe Hors France	- 0,7	-	-	0,7
Amérique Latine	-	-	-	-

Note 8 Capitaux propres

Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en juste valeur par capitaux propres, les résultats financiers comptabilisés en capitaux propres, la réserve financière, ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 8.3).

Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du Groupe CNP Assurances.

Au 30 juin 2025, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le Groupe CNP Assurances pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

La solvabilité de CNP Assurances et de ses filiales d'assurance fait l'objet d'une surveillance en particulier dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) telle qu'exigée dans un cadre Solvabilité 2. Ces informations ainsi que le calcul de la marge de solvabilité sont transmises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

8.1 Capital social par détenteur

Détenteur	30/06/2025	31/12/2024	Taux de détention
	Nombre d'actions		
La Banque Postale	400 025 632	400 025 632	100,00%
TOTAL	400 025 632	400 025 632	100,00%

8.2 Nombre d'actions

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	30/06/2025	31/12/2024
Nombre d'actions émises à l'ouverture	400 025 632	400 025 632
Émissions sur l'exercice		0
Nombre d'actions émises à la clôture	400 025 632	400 025 632

8.3 Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

(en millions d'euros)	Date d'émission	30/06/2025		
		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	251,2
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), <i>cap</i> à 9 % et floor à 2,75 %	€	24,5
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	220,4
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	60,3
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb (y compris step-up 100 pb à Call Date)	€	180,8
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb	€	99,4
	Juin 2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 pb	€	552,1
TOTAL				1 388,6

(en millions d'euros)	Date d'émission	31/12/2024		
		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	251,2
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), <i>cap</i> à 9 % et floor à 2,75 %	€	24,5
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	220,4
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	60,3
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb (y compris step-up 100 pb à Call Date)	€	180,8
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb	€	99,4
	Juin 2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 pb	€	552,1
TOTAL				1 388,6

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 9 Revenus d'assurance

	30/06/2025			
	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	4 217,0	300,9	519,4	5 037,3
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :				
-Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	802,3	73,1	209,9	1 085,3
-Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	91,4	14,3	21,3	127,1
-Produits afférents aux activités d'assurance attendus au cours de la période nets de l'amortissement de l'élément de perte	3 025,6	213,1	282,3	3 520,9
-Ajustements liés à l'expérience	297,7	0,4	5,9	304,0
Frais d'acquisitions alloués à la période	541,7	15,8	85,5	643,0
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	412,5	403,4	-	815,9
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	5 171,2	720,1	604,9	6 496,2

	30/06/2024			
	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	3 580,4	316,9	561,6	4 458,8
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :				
-Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	783,1	73,1	229,0	1 085,2
-Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	90,1	13,2	30,2	133,4
-Produits afférents aux activités d'assurance attendus au cours de la période nets de l'amortissement de l'élément de perte	2 436,5	232,1	305,4	2 973,9
-Ajustements liés à l'expérience	270,7	1,6	2,9	266,3
Frais d'acquisitions alloués à la période	655,5	17,5	108,1	781,2
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	395,9	417,7	-	813,6
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	4 631,8	752,1	669,7	6 053,6

Note 10 Charges afférentes aux activités d'assurance

Enregistrement et affectation des charges

Les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination.
Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- Les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- Les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Charges des prestations des contrats (hors cession en réassurance)	- 2 818,0	- 2 391,0
Honoraires et commissions	- 2 033,6	- 2 294,8
Pertes sur contrats déficitaires	33,8	- 22,4
Charges de dépréciation et d'amortissement	- 59,2	- 56,5
Frais de personnel	- 407,3	- 343,7
Variation de valeur des actifs incorporels	- 6,6	-
Impôts et taxes	- 115,1	- 86,0
Autres charges	- 558,6	- 477,5
Amortissement des frais d'acquisition des contrats	- 648,5	- 791,6
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	890,9	1 094,9
TOTAL	- 5 722,3	- 5 368,6
Représenté par :		
Dépenses d'assurance	- 5 093,3	- 4 847,7
Frais non attribuables sur valeurs mobilières	- 11,2	- 26,3
Autres charges opérationnelles courantes	- 596,7	- 489,9
Autres charges opérationnelles non courantes	- 14,5	- 4,7
Variation de valeurs des actifs incorporels	- 6,6	-
TOTAL	- 5 722,3	- 5 368,6

Note 11 Produits des placements

11.1 Produits et charges financiers par zones géographiques

	30/06/2025				30/06/2024			
	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Revenus des placements	3 427,2	369,2	193,4	3 989,8	3 003,3	383,8	193,1	3 580,2
Frais non attribuables sur valeurs mobilières	- 8,6	- 0,4	- 2,3	- 11,2	- 19,0	- 0,3	- 6,9	- 26,3
Charges des placements et autres dettes fin. hors coût de l'endettement	- 513,2	- 9,6	- 9,0	- 531,8	- 480,8	- 19,6	- 8,1	- 508,5
Produits des placements nets de charges	2 905,4	359,3	182,1	3 446,8	2 503,5	363,8	178,1	3 045,4
Plus et moins-values de cession des placements *	272,2	- 16,3	1,3	254,6	52,7	- 81,8	4,9	- 24,1
Gains ou pertes de change relatifs à des actifs ou des passifs financiers	- 177,3	0,0	1,4	176,0	28,6	- 0,3	7,1	35,3
Variation des dépréciations sur placements	22,6	6,4	0,1	29,1	- 42,8	5,3	16,2	- 21,3
Gains /pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	0,1	-	-	0,1	- 0,0	-	-	- 0,0
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 804,6	- 83,4	1 799,8	4 521,0	3 115,9	1 114,0	1 316,8	5 546,6
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	1 414,7	- 49,7	60,9	1 426,0	- 3 676,0	- 170,9	- 65,2	- 3 912,1
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	- 172,9	- 19,2	-	- 192,1	173,7	- 20,7	-	153,0
REVENUS DES PLACEMENTS (COMPTABILISES EN RESULTAT ET EN CAPITAUX PROPRES)	7 069,5	197,1	2 043,0	9 309,6	2 155,5	1 209,4	1 457,9	4 822,8
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents	- 4 778,9	- 209,3	- 1 808,3	- 6 796,5	- 4 457,6	- 1 342,6	- 1 331,3	- 7 131,4
Effets de désactualisation y compris la capitalisation de la CSM	- 215,8	- 3,3	- 20,4	- 239,5	- 215,0	- 3,2	- 7,0	- 225,1
Changement de taux et d'environnement économique	- 1 090,9	40,7	- 19,9	- 1 070,1	3 733,8	145,5	2,6	3 881,9
Effet de l'option d'atténuation du risque	151,5	-	0,0	151,5	- 112,8	-	0,0	- 112,8
Ecart de change dans les charges financières d'assurance	- 0,0	-	-	- 0,0	- 0,0	-	-	- 0,0
Charges financières d'assurance	- 5 934,1	- 171,9	- 1 848,6	- 7 954,5	- 1 051,6	- 1 200,2	- 1 335,7	- 3 587,5
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	- 1 056,7	42,2	- 20,7	- 1 035,3	3 752,6	147,9	- 1,6	3 898,9
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	- 4 877,3	- 214,0	- 1 827,9	- 6 919,2	- 4 804,2	- 1 348,1	- 1 334,0	- 7 486,4
Effets de désactualisation	219,7	0,8	-	220,5	320,6	0,7	-	321,3
Changement de taux et d'environnement économique	- 78,3	- 0,5	-	- 78,8	- 250,6	4,9	-	- 245,7
Autres effets financiers	- 192,8	-	-	- 192,8	8,2	-	-	8,2
Produits financiers nets de charges de réassurance	- 51,4	0,3	-	- 51,1	78,2	5,6	-	83,8
<i>dont comptabilisés directement en capitaux propres</i>	- 1,9	- 0,6	-	- 2,6	15,2	4,9	-	20,1
<i>dont comptabilisés au compte de résultat</i>	- 49,5	0,9	-	- 48,5	63,0	0,7	-	63,7
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	1 084,1	25,5	194,4	1 304,0	1 182,2	14,8	122,2	1 319,2
dont comptabilisés directement en capitaux propres	718,0	- 7,5	40,2	750,7	887,2	- 17,1	- 66,9	803,2
dont comptabilisés directement en résultat	366,0	33,1	154,2	553,2	295,0	31,9	189,1	516,0

*Plus et moins-values de cession des placements hors résultat de change et y compris plus ou moins-values sur actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

11.2 Produits et charges financiers par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Revenus des placements	1 079,1	953,4
Plus et moins-values de cession des placements	45,4	-
Variation de juste valeur par résultat	4 558,1	5 646,1
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	- 5,8	12,8
Total des revenus des actifs à la juste valeur par résultat	5 676,8	6 612,3
Revenus des placements	1 972,4	1 873,3
Dépréciation	25,1	- 6,0
Plus et moins-values de cession	- 153,4	- 820,4
Variation de juste valeur par capitaux propres	298,3	- 4 179,6
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	- 192,2	135,2
Total des revenus des actifs à la juste valeur par OCI recyclable	1 950,2	- 2 997,5
Revenus des placements	353,9	180,0
Gains /pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	0,1	- 0,0
Dépréciation	- 0,1	- 1,1
Plus et moins-values de cession	-	-
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	5,9	5,1
Total des revenus des actifs au coût amorti	359,8	184,0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	362,6	796,3
Variation de juste valeur par capitaux propres	1 127,6	267,5
Revenus comptabilisés en résultat	455,7	435,4
Total des revenus des actifs à la juste valeur par OCI non recyclable	1 946,0	1 499,2
Revenus des placements	128,7	138,1
Dépréciation	4,1	- 14,2
Plus et moins-values de cession	-	-
Variation de juste valeur par résultat	- 37,1	- 99,5
Total des revenus des immeubles de placement	95,7	24,4
Gains ou pertes de change relatifs à des actifs ou des passifs financiers	- 176,0	35,3
Autres charges liées aux placements	- 543,0	- 534,8
REVENUS DES PLACEMENTS (IMPACT RESULTAT ET CAPITAUX PROPRES)	9 309,6	4 822,8

11.3 Revenus des placements

	30/06/2025							
	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Immeubles de placement	Autres	Total
	Sur option	Obligatoire	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus et moins-values de cession	-	45,4	- 153,4	362,6	-	-	-	254,6
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du du taux d'intérêt effectif	- 13,9	8,1	- 192,2	-	5,9	-	-	- 192,1
Autres produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	25,1	-	- 0,1	4,1	- 0,0	29,1
Loyers et autres produits	27,6	1 051,5	1 972,4	455,7	353,9	128,7	-	3 989,8
Variation de juste valeur	26,6	4 531,4	298,3	1 127,6	-	- 37,1	-	5 946,9
Gains ou pertes liés à la décomptabilisation des actifs au coût amorti	-	-	-	-	0,1	-	-	0,1
Autres produits et charges liés aux placements	-	-	-	-	-	-	- 719,0	- 719,0
Plus-values de dilution	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS (IMPACT RESULTAT ET CAPITAUX PROPRES)	40,4	5 636,4	1 950,2	1 946,0	359,8	95,7	- 719,0	9 309,6
Dettes subordonnées au coût amorti	-	-	-	-	- 93,5	-	-	- 93,5
Dettes subordonnées à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de couverture de cash flow hedge	-	6,4	-	-	-	-	-	6,4
Total des charges de financement	-	6,4	-	-	- 93,5	-	-	- 87,0
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT ET DE L'ENDETTEMENT	40,4	5 642,9	1 950,2	1 946,0	266,4	95,7	- 719,0	9 222,6

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2024							
	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Immeubles de placement	Autres	Total
	Sur option	Obligatoire	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres				
Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus et moins-values de cession	-	-	- 820,4	796,3	-	-	-	- 24,1
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du du taux d'intérêt effectif	- 0,3	13,1	135,2	-	5,1	-	-	153,0
Autres produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	- 6,0	-	- 1,1	- 14,2	- 0,0	- 21,3
Loyers et autres produits	32,4	921,0	1 873,3	435,4	180,0	138,1	-	3 580,2
Variation de juste valeur	- 11,1	5 657,2	- 4 179,6	267,5	-	- 99,5	-	1 634,6
Gains ou pertes liés à la décomptabilisation des actifs au coût amorti	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
Autres produits et charges liés aux placements	-	-	-	-	-	-	- 499,5	- 499,5
Plus-values de dilution	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS (IMPACT RESULTAT ET CAPITAUX PROPRES)	21,0	6 591,3	- 2 997,5	1 499,2	184,0	24,4	- 499,5	4 822,8
Dette subordonnée au coût amorti	-	-	-	-	- 84,7	-	-	- 84,7
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de couverture de cash flow hedge	-	2,1	-	-	-	-	-	2,1
Total des charges de financement	-	2,1	-	-	- 84,7	-	-	- 82,6
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT ET DE L'ENDETTEMENT	21,0	6 593,5	- 2 997,5	1 499,2	99,3	24,4	- 499,5	4 740,2

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Revenus des placements		
Comptabilisés au compte de résultat	7 521,0	7 938,7
Comptabilisés directement en capitaux propres	1 788,6	- 3 115,8
TOTAL	9 309,6	4 822,8

Décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti au 30 juin 2025

<i>(en millions d'euros)</i>	Encours au coût amorti décomptabilisé	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti
Actifs financiers évalués au coût amorti	42,6	0,1

Au cours du premier semestre 2025, le Groupe a décomptabilisé 42,6 millions d'actifs financiers au coût amorti.

<i>(en millions d'euros)</i>	Encours au coût amorti décomptabilisé	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti
Titres au coût amorti	3,6	- 0,0

Au cours du premier semestre 2024, le Groupe a décomptabilisé 3,6 millions d'actifs financiers au coût amorti.

Note 12 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Charges et produits des autres activités	- 20,5	- 7,5
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	- 81,2	- 90,7
Participation des salariés	- 24,4	- 26,1
Frais non attribuables	- 275,2	- 231,8
Plus ou moins value de consolidation	115,3	-
Autres produits opérationnels courants	108,2	115,2
Autres charges opérationnelles courantes	- 218,3	- 156,3
Autres produits et charges opérationnels courants	- 396,1	- 397,2
Autres produits opérationnels non courants	0,2	1,9
Autres charges opérationnelles non courantes	- 4,7	- 3,5
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 4,6	- 1,6
TOTAL	- 400,7	- 398,8

Note 13 Impôts sur les bénéfices

Périmètre d'intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2024 la société CNP ASSURANCES et ses filiales intégrées sont membres d'un groupe fiscal dont la société mère est la Poste SA.

Les filiales faisant partie de ce groupe sont les suivantes : CNP Caution, CNP Retraite, CICOGE SA (société de placements immobiliers), SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Ecureuil Vie Investment, 270 Investments, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270, PIAL 34, Passage du Faidherbe, Yellowalto, FPIP, Lyfe, Sogestop K, Foncière HID, Pierre et Surene, 23-25 Marignan, 36 Marbeuf, 46 Kleber, 46 Kleber Holding, Infra Invest France, Neuilly Pilot, Ybry pont Neuilly, Geosud, Friedensallee, Montparvie IV, Montparvie V, QIS France, SAS Le Square Teheran, Sogestop L, 201 Investments, Assurance, Filassistance International, Filassistance Services, Filassistance Solutions, CNP Assurances Conseil et Courtage, CNP Holding, CNP Assurances IARD, CNP Assurances Prévoyance, DIWISE, Assurbail et 204 Investment.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Conformément à la norme IAS 12, le Groupe comptabilise un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et entreprises associées, à des investissements dans des succursales et à des intérêts dans des partenariats, excepté dans le cas où les deux conditions suivantes sont remplies :

(a) CNP Assurances Holding en tant que société mère, investisseur ou coentrepreneur est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ; et

(b) il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable à un horizon de cinq ans. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le tableau suivant présente de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
Charge fiscale courante	639,5	518,6
Charge fiscale différée	-158,6	-128,3
CHARGE D'IMPOT	480,8	390,3
Résultat net de l'ensemble consolidé	987,0	877,1
Taux d'impôt	32,76%	30,80%
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	480,8	390,3

Environnement fiscal

L'environnement réglementaire fiscal est marqué par la transposition, dans le cadre de la loi de finances pour 2024, de la directive européenne du 14 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum d'imposition pour les groupes internationaux. Cette réglementation est issue de l'adoption d'un modèle de règles globales anti-érosion de la base d'imposition (dit « modèle de règle GloBe – pilier 2 ») approuvé par le Cadre inclusif de l'OCDE/G20. Le dispositif mis en place repose principalement sur l'instauration d'un impôt complémentaire à acquitter auprès des autorités fiscales par l'entité mère ultime (soit La Poste SA pour le groupe CNP Assurances) en présence de bénéfices excédentaires d'entités contributives faiblement imposées (taux effectif d'imposition inférieur à 15%).

Comme mentionné dans les faits marquants de la période, l'environnement réglementaire fiscal est marqué par l'instauration d'une contribution exceptionnelle sur les bénéfices due au titre de l'exercice 2025.

Au 30 juin 2025, la charge relative à cette contribution pour le Groupe est de 134 M€.

Note 14 Analyse sectorielle

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les reporting internes, revus par le comité exécutif du Groupe CNP Assurances (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8).

Le choix de segmentation géographique se fonde notamment sur, d'une part, une organisation multicritère en lien avec les priorités stratégiques du groupe (géographiques, activités, réseaux) et, d'autre part, une allocation des goodwill à des Unités Génératrices de Trésorerie principalement géographiques. Ce choix de segmentation est adopté de façon à présenter l'axe géographique comme l'axe prédominant en application des dispositions d'IFRS 8.8 et 8.10.

Les trois segments géographiques sont :

- France
- Amérique Latine
- Europe Hors France

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- Revenus totaux : se calculent comme la somme du produit net d'assurance et des revenus du compte propre. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge avant frais de gestion ;
- Les frais non attribuables sont des frais généraux qui ne sont pas liés à la gestion des contrats d'assurance contrairement aux frais attribuables qui sont intégrés dans la marge d'assurance ;
- Résultat brut d'exploitation : se calcule en retraitant du résultat courant part du groupe les charges de financement, les intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et d'impôt sur les résultats. Il permet de mesurer la marge après frais de gestion ;
- Résultat courant part du groupe : se calcule en retraitant du résultat net part du groupe les éléments suivants : les impôts sur les résultats, les plus-values nettes et effets fair value, les éléments non-récurrents. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires et bruts d'impôts sur les résultats. Cet indicateur a été créé pour mesurer la marge après intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes et après charges de financement.

14.1 Compte de résultat par secteur au 30 Juin 2025

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Revenus totaux	1 331,7	413,1	183,2	1 928,1
Charges de financement	- 76,2	-	- 11,9	- 88,1
Frais de gestion non attribuables	- 193,7	- 49,9	- 36,5	- 280,0
Incorporel en lien avec les opérations d'acquisition	- 6,5	- 71,7	- 9,7	- 87,9
Résultat brut d'exploitation	1 055,4	291,5	125,2	1 472,1
Charge d'impôt	- 321,4	- 130,2	- 29,2	- 480,8
Mises en équivalence nettes	3,3	5,4	-	8,7
Intérêts minoritaires	- 7,1	- 81,7	- 40,8	- 129,5
Autres éléments	- 7,6	-	- 5,3	- 12,9
Résultat net part du Groupe	722,7	85,0	49,9	857,5

14.2 Compte de résultat par secteur au 30 juin 2024

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Revenus totaux	1 045,5	398,5	164,8	1 608,8
Frais de gestion non attribuables	- 174,5	- 50,7	- 28,9	- 254,2
Incorporel en lien avec les opérations d'acquisition	- 5,7	- 75,3	- 9,7	- 90,7
Résultat brut d'exploitation	865,2	272,5	126,2	1 263,9
Charge d'impôt	- 237,8	- 125,3	- 27,1	- 390,3
Mises en équivalence nettes	4,0	10,4	-	14,4
Intérêts minoritaires	- 1,5	- 76,2	- 41,3	- 119,0
Autres éléments	-	-	- 10,9	- 10,9
Résultat net part du Groupe	629,8	81,3	46,9	758,1

AUTRES ANALYSES

Note 15 IAS 19 – Avantages au personnel

Le Groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Il s'agit donc principalement des éléments de salaires, cotisations de sécurité sociale, primes, bonus, congés payés et des avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voiture et biens et services gratuits ou subventionnés).

Les engagements sociaux du Groupe CNP Assurances se déclinent de la manière suivante :

Compte épargne-temps et plan d'épargne pour la retraite collective

Les salariés de CNP Assurances bénéficient du dispositif de compte épargne-temps (CET). Ce dispositif d'aménagement du temps de travail permet aux collaborateurs d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les accords d'entreprise prévoient que le CET peut alimenter le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) avec abondement de l'employeur.

En complément, les salariés qui ne sont pas au forfait jour peuvent disposer d'un solde positif de crédit d'heures. Ce solde est utilisé par la prise de jours de récupération.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent des avantages tels que les suivants :

- (a) Les prestations de retraite
- (b) Les autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régimes à prestations définies selon la réalité économique du régime qui ressort de ses principales dispositions.

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Autres régimes de retraite dans les entités internationales du Groupe CNP Assurances

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du Groupe CNP Assurances.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *Corporate* de haute qualité, lorsqu'un marché actif existe, (selon le taux des obligations d'État, sinon), et en fonction de la durée des engagements.

Mode de comptabilisation

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le Groupe CNP Assurances reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

Note 16 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

LES RISQUES FINANCIERS

Note 17 Risques financiers

17.1 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs soumis à une perte 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une perte à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		Total		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
Valeur à l'ouverture	3 268,5	- 4,5	23,9	- 0,2	-	-	3 292,3	- 4,7	3 287,6
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transfert	3 268,5	- 4,5	23,9	- 0,2	-	-	3 292,3	- 4,7	3 287,6
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de pertes de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production: achat, octroi, origination...	545,1	-	-	-	-	-	545,1	-	545,1
Décomptabilisation: cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 42,9	-	- 0,4	-	-	-	- 43,3	-	- 43,3
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	- 0,4	-	-	-	-	-	- 0,4	-	- 0,4
Autres	- 2,6	0,0	- 0,6	- 0,1	-	-	- 3,2	- 0,1	- 3,2
En fin de période	3 767,7	- 4,5	22,9	- 0,3	-	-	3 790,6	- 4,8	3 785,8

17.2 Actifs financiers à la juste valeur OCI recyclable

	Actifs soumis à une perte attendue		Actifs soumis à une perte		Actifs dépréciés		Total		
	12 mois (bucket 1)		à maturité (bucket 2)		(bucket 3)		Juste valeur (a)	dont Correction de valeur pour pertes (b)	Juste valeur nette (a)+(b)
	Juste valeur	dont Correction de valeur pour pertes	Juste valeur	dont Correction de valeur pour pertes	Juste valeur	dont Correction de valeur pour pertes			
<i>(en millions d'euros)</i>									
Valeur à l'ouverture	189 256,1	- 285,5	87,7	- 1,1	-	-	189 343,8	- 286,6	189 057,3
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transfert	189 256,1	- 285,5	87,7	- 1,1	-	-	189 343,8	- 286,6	189 057,3
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de pertes de valeur pour pertes	180,1	-	- 1,8	-	-	-	178,3	-	178,3
Nouvelle production: achat, octroi, origination...	20 023,0	- 4,3	-	-	-	-	20 023,0	- 4,3	20 018,7
Décomptabilisation: cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 21 738,8	63,9	- 9,7	-	-	-	- 21 748,4	63,9	- 21 684,6
Variations de périmètre	37,3	1,9	-	-	-	-	37,3	1,9	39,2
Ecart de conversion	- 3,8	0,0	-	-	-	-	- 3,8	0,0	- 3,8
Autres	- 190,9	- 34,0	- 1,4	- 0,4	-	-	- 192,3	- 34,4	- 226,7
Valeur à la clôture	187 563,1	- 258,0	74,8	- 1,5	-	-	187 637,9	- 259,5	187 378,4